C.R.I.C. N° 65 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 17 novembre 2020

(Après-midi)

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Demande de débat en application de l'article 71 du règlement sur la prise en charge de l'allongement de l'espérance de vie et des formes d'accueil et d'hébergement des aînés

Intervenants : M. le Président, Mmes Kapompole, Nikolic, M. Heyvaert, Mmes Vandorpe, Bernard....1

Désignation d'un rapporteur....3

Projets et propositions....3

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1sexies) ;

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1) ;

Avis A.1450 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les avant-projets de décrets portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19....3

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Sahli....3

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes....4

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Bernard, M. Disabato, Mme Greoli, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, M. Sahli....5

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1sexies)....15

Vote des articles....15

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1).....15

Vote des articles.....15

Confiance au président et au rapporteur.....15

Projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent particulièrement aux personnes handicapées (Doc. 319 (2020-2021) N° 1).....15

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Disabato.....15

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....16

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mmes Vandorpe, Bernard, Laffut, MM. Sahli, Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes 17

Projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent particulièrement aux personnes handicapées (Doc. 319 (2020-2021) N° 1).....18

Vote des articles.....18

Vote sur l'ensemble.....19

Confiance au président et au rapporteur.....19

Interpellations et questions orales.....19

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet d'arrêté relatif à l'aide aux personnes âgées (APA) »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....19

Question orale de M. Demeuse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rôle des pouvoirs locaux dans la lutte contre l'isolement »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....20

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'adaptation du plan Grand Froid à la crise sanitaire »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....22

Question orale de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le renforcement de la lutte contre les violences conjugales » ;

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accueil des femmes victimes de violences conjugales »

Intervenants : M. le Président, M. Sahli, Mme Ryckmans, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....24

Question orale de M. Antoine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'absence d'abri de nuit en Brabant wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....27

Question orale de M. Bellot à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien à l'emploi dans le secteur de la construction »

Intervenants : M. le Président, M. Bellot, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....29

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évaluation et la réforme des mécanismes d'insertion professionnelle »

Intervenants : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....31

Question orale de M. Janssen à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée »

Intervenants : M. le Président, MM. Janssen, Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....32

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi de l'accompagnement des demandeurs d'emploi »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....35

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la diminution du recrutement des moins de 30 ans »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....38

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport Deloitte sur l'évaluation des aides wallonnes à la formation » ;

Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'efficacité de certaines aides wallonnes à la formation » ;

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le congé éducation payé »

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....40

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement instantané du FOREm »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....43

Organisation des travaux (Suite).....45

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....45

Liste des intervenants.....46

Abréviations courantes.....47

COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Demande de débat en application de l'article 71 du règlement sur la prise en charge de l'allongement de l'espérance de vie et des formes d'accueil et d'hébergement des aînés

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'organisation des travaux concernant la demande de débat en application de l'article 71 du règlement sur la prise en charge de l'allongement de l'espérance de vie et des formes d'accueil et d'hébergement des aînés.

Rappelez-vous, Mme Kapompole avait introduit une demande dans ce sens. Je suppose qu'elle veut d'emblée nous donner quelques explications.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Madame la Ministre, chers collègues, tout d'abord, je vais rendre à César ce qui appartient à César. En fait, lorsque Diana Nikolic m'a contactée en vue d'élaborer un rapport parlementaire sur le futur de la Wallonie en matière d'hébergement des aînés, les personnes âgées, j'ai été intéressée à plus d'un titre, mais je voudrais citer deux raisons principales.

D'une part, je pense que cette idée rejoint une volonté que j'ai, depuis un certain temps, de repenser la façon dont nous envisageons le vieillissement dans notre société et particulièrement en Wallonie. Je pense qu'il y a un vrai changement de paradigme sociétal et il touche aussi la façon dont nous vieillissons, dont nous évoluons.

Ensuite, j'ai bien vu en tant que membre de la Commission spéciale covid que, en dehors de l'aspect rédaction des recommandations, qui risque d'ailleurs de nous occuper dans les prochaines semaines et qui a déjà démarré, il y a toute une série de thèmes qui nécessitent un approfondissement ; c'est le cas d'un thème comme celui-ci.

Forcément, je m'en suis ouverte à Mme la Ministre, qui m'a d'ailleurs rappelé que Laurent Heyvaert souhaitait travailler sur le sujet, qu'il avait déjà posé énormément de questions, qu'il s'était intéressé, et cetera. Entre-temps, le cdH s'est aussi manifesté ; je pense donc que Mathilde Vandorpe sera aussi partie prenante dans ce travail.

En fait, quel est notre objectif ? C'est produire un rapport introductif en vue d'organiser un débat sur la prise en compte de l'allongement de l'espérance de vie. On a pour volonté de faire en sorte que les aînés soient les acteurs de leur propre vie, de leurs propres choix. Comme on a eu l'occasion finalement de l'entendre dans le cadre des auditions en Commission spéciale covid – je pense par exemple à l'intervention du professeur Stéphane Adam – c'est quelque chose qui nous semblait à la fois en phase avec la DPR et la volonté du Gouvernement wallon par rapport au vieillissement en Wallonie, mais aussi avec tout ce que l'on a pu entendre lors de ces auditions.

Je n'irai pas plus loin. Je pense que mes collègues vont pouvoir compléter ce que j'ai déjà pu vous partager ici, mais l'idée est d'avoir un travail de fond sur un sujet qui, de toute façon, touchera toutes les Wallonnes et tous les Wallons.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je remercie ma collègue, Mme Kapompole, de rendre à César… En tout cas, j'ai envie de considérer la démarche d'aujourd'hui comme une résultante, une conséquence, un premier résultat positif et tangible de cette Commission spéciale covid où l'on a traité de l'analyse, de la gestion de la crise lors de la première vague. Il a beaucoup été question de la situation dans les maisons de repos. Je ne reviendrai pas là-dessus. En filigrane est apparue cette question plus large et cet enjeu de société qui apparaît d'ailleurs dans la DPR : quel milieu de vie pour nos aînés ?

Si les recommandations de la Commission spéciale covid vont certainement aller, puisque l'on est dans le

cadre d'une crise sanitaire, vers quelque chose de beaucoup plus orienté sur le soin, sur la médicalisation, se pose aussi toute la question du « prendre soin ». Je sais que Mme la Ministre y est sensible, elle le répète régulièrement dans ses interventions au sein de cette commission et même au niveau de la Commission spéciale covid.

Nous étions voisines de banc lors de cette commission spéciale, Mme Kapompole et moi. Nous avons échangé plusieurs fois sur le fait que, au-delà des recommandations au niveau de la crise sanitaire, il y avait cette réflexion à porter sur l'évaluation des propositions des pistes de réflexion sur les besoins pour nos aînés. C'est dans ce cadre que cette proposition s'est fait jour.

M. Heyvaert, qui a aussi été fort actif au niveau de la commission spéciale, est tout à fait légitime, mais je ne parlais pas en son nom. Je me permets, si Monsieur le Président m'y autorise, de m'arrêter ici pour lui céder la parole.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Un peu dans la même teneur que mes collègues, que je remercie d'avoir pris contact avec moi pour faire ce travail-là, je pense que c'est important, après la crise que nous venons de vivre, et que nous vivons encore. Après cette commission spéciale qui était là pour s'occuper de la gestion de la crise, il ne faut pas que l'on passe à côté – je dirais malheureusement – de cette opportunité de réfléchir avec nos aînés, de savoir où ils veulent vivre, comment ils veulent vivre.

Je pense que cette crise a mis en avant toute la difficulté des maisons de repos. Elles seront toujours nécessaires dans l'avenir, mais il y a une volonté d'aller plus loin avec les aînés.

Pouvoir inscrire notre travail dans la continuité de cette commission spéciale a été pour moi important parce que, en trois mois, on ne pouvait pas faire le point sur ces enjeux-là. Ce sont des enjeux très larges. C'était très compliqué de le faire en trois mois et avec cet enjeu de la gestion de la crise en tant que telle.

On l'a fait avec la commission, on a regardé dans le passé. Maintenant, essayons de regarder dans l'avenir et donnons un avenir aussi à nos aînés en Wallonie. Merci.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Vous savez que pour le cdH il est essentiel de pouvoir donner aux personnes le droit d'être aidées au maximum dans leur parcours de vie. Vous savez aussi que nous avons déjà travaillé longuement, comme mes collègues également, sur toutes ces formes intermédiaires de logement qui peuvent exister aussi.

Il est vrai que, quand l'idée de ce groupe de travail pour mettre en place ce rapport est arrivée jusqu'à mes oreilles, j'ai eu envie d'entrer dans cette discussion parce que je trouve que c'est aussi la richesse des rapports parlementaires, de pouvoir dépasser les clivages majorité et opposition, et de travailler sur des thématiques qui nous tiennent à cœur au-delà du rapport. On s'est déjà tous investis dans le sujet et cela permet réellement de dégager des positions communes. On a pu le voir sur d'autres rapports parlementaires sous la législature précédente. Cela amène toujours une dynamique importante et des résultats.

Je remercie mes collègues d'avoir accepté que j'intègre cette réflexion.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Malgré que l'initiative ne soit pas arrivée jusqu'à nos oreilles – je me demande bien pourquoi –, je pense que l'idée est très intéressante parce qu'il y a, suite à toute la crise que nous avons connue maintenant, suite à toutes les discussions et débats que nous avons eus au sein de la commission spéciale, matière à réflexion et matière à creuser. Il y a évidemment matière à réflexion et matière à faire des propositions.

Dans ce cadre-là, puisque nous n'avons jamais eu l'occasion de participer à la rédaction de rapports parlementaires, je ne sais pas du tout comment cela fonctionne. J'espère, à un moment donné, qu'il sera possible d'avoir une discussion en plénière ou en commission sur base du travail que vous allez faire et que nous aurons une contribution puisque, nous aussi, nous avons des idées sur quelle place les aînés doivent avoir dans la société et quelle vision nous avons pour pouvoir leur donner la place qu'ils méritent.

Je pense que le travail sera utile et que nous pourrons, à un moment donné, y donner notre avis. Merci.

M. le Président. – Pour mémoire, je pense avoir fait part de la demande de Mme Kapompole il y a déjà 15 jours, lors d'une séance précédente.

Concernant cette demande de débat pour le logement des personnes âgées demandée par Mme Kapompole et les différents autres intervenants, je vous propose de définir les modalités ultérieurement et de dialoguer peut-être avec le cabinet et la ministre.

Je vous propose de prendre un peu de temps pour définir les modalités si personne n'y voit d'inconvénients.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – De toute façon, je pense que nous avions déjà envisagé l'un ou l'autre nom pour l'expert à désigner dans le cadre de l'article 71 du

règlement qui institue ce type de rapport introductif à un débat sans doute pour rassurer le PTB.

Il y aura bien un débat sur la base du rapport introductif, un débat que l'on peut organiser en séance plénière.

Il me semble intéressant de pouvoir avoir cette discussion avec Mathilde Vandorpe pour définir l'expert qui nous semblait le plus adéquat. Nous avions cité, entre nous, le nom de Stéphane Adam, mais c'est intéressant de pouvoir avoir cette discussion avec le cdH.

Par ailleurs, si j'entends bien que l'on a un petit temps de discussions à avoir avec le cabinet, c'est tout à fait logique. Je demanderai quand même que l'on puisse avancer, car, comme cela a été dit notamment par Mme Nikolic, c'est important aussi de donner ce signal positif par rapport à la situation que nous vivons, de pouvoir se projeter dans l'avenir avec un travail parlementaire pour lequel, comme l'ont signalé les uns et les autres, cela dépasse même les clivages politiques. C'est important dans les temps que nous vivons.

M. le Président. – Réglementairement, il nous faut, lorsqu'il s'agira de désigner ou de proposer un expert, adresser la demande formellement au président et cela doit faire l'objet d'une discussion au Bureau, me signale-t-on.

À l'unanimité des membres, la commission a décidé de la tenue d'un débat sur la prise en charge de l'allongement de l'espérance de vie et des formes d'accueil et d'hébergement des aînés qui sera précédé d'un rapport introductif.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Heyvaert, Mmes Kapompole, Nikolic et Vandorpe sont désignées en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 (DOC. 292 (2020-2021) N° 1 À 1S*EXIES*)

Chapitre 3 – Emploi, économie sociale, formation, IFAPME et centres de compétences – Articles 11 à 13

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 293 (2020-2021) N° 1)

Chapitre 2 – Santé, action sociale et prestations familiales – Articles 6 à 9 et 11

Chapitre 3 – Formation – Articles 12 à 16

AVIS A.1450 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE (CESE WALLONIE) SUR LES AVANT-PROJETS DE DÉCRETS PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1*sexies*) ;
- du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1) ;
- de l'avis A.1450 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les avant-projets de décrets portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je propose Mme Roberty comme rapporteuse.

M. le Président. – Mme Roberty est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le 17 mars dernier, le Parlement a octroyé au Gouvernement wallon les pouvoirs spéciaux pour lui permettre, d'une part, de prendre toutes les mesures utiles pour prévenir et traiter toute situation qui pose problème dans le cadre strict de la pandémie de covid-19 et de ses conséquences et qui doit être réglée en urgence sous peine de périls graves et, d'autre part, pendant la période d'ajournement du Parlement, de prendre toutes les mesures utiles dans les matières qui relèvent de la compétence de la Région wallonne.

Ces pouvoirs spéciaux que vous nous avez octroyés – et je vous en remercie – ont permis l'adoption de mesures indispensables pour faire face aux enjeux colossaux que nous avons dû gérer les derniers mois et qui continuent de nous mobiliser totalement.

C'est la raison pour laquelle votre assemblée a dernièrement confié à nouveau des pouvoirs spéciaux au Gouvernement en ce qui concerne les projets de décret de confirmation de ces arrêtés de pouvoirs spéciaux soumis à votre analyse ce jour.

Il est utile de rappeler ceux qui ont été adoptés dans les matières relevant de mes compétences. En effet, si le Gouvernement a adopté près de 53 arrêtés de ce type durant le premier semestre de l'année 2020, 11 arrêtés de pouvoirs spéciaux ont été pris dans les secteurs de l'emploi, de la formation, de la santé et de l'action sociale.

Il s'agit des arrêtés suivants :

- arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 11 relatif aux diverses propositions prises en matière d'emploi, de formation, d'insertion socioprofessionnelle en ce compris le champ de l'économie sociale ;
- l'arrêté du GW 14 relatif aux diverses dispositions prises en matière de financement des opérateurs du secteur de la santé ;
- l'arrêté n° 16 modifiant l'arrêté des pouvoirs spéciaux n° 11 du 31 mars relatif aux diverses dispositions prises en matière d'emploi, de formation, d'insertion socioprofessionnelle en ce compris dans le champ de l'économie sociale ;
- l'arrêté du GW de pouvoirs spéciaux n° 23 modifiant l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 11 du 31 mars 2020 relatif aux diverses dispositions prises en matière d'emploi, de formation, d'insertion socioprofessionnelle en ce compris dans le champ de l'économie sociale ;
- l'arrêté du GW de pouvoirs spéciaux n° 34 relatif aux diverses dispositions prises en matière d'action sociale ;
- l'arrêté du GW de pouvoirs spéciaux n° 35 organisant le *tracing* sociosanitaire dans le cadre de la lutte contre l'épidémie covid-19 ;
- l'arrêté du GW de pouvoirs spéciaux n° 36 relatif aux diverses dispositions prises en matière de financement des opérateurs du secteur du handicap ;
- l'arrêté du GW de pouvoirs spéciaux n° 39 modifiant l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 11 du 31 mars 2020 relatif aux diverses dispositions prises en matière d'emploi, de formation, d'insertion socioprofessionnelle, en ce compris dans le champ de l'économie sociale ;
- l'arrêté n° 51 relatif aux mesures de déconfinement covid-19 dans les mêmes matières ;
- l'arrêté n° 52 relatif aux mesures de déconfinement en matière de formation professionnelle prises en vertu de l'article 138 de la Constitution ;
- l'arrêté n° 53 relatif aux diverses dispositions prises dans le cadre du déconfinement covid-19 pour les secteurs de la santé, du handicap et de l'action sociale.

Ces 11 arrêtés sont aujourd'hui soumis à la confirmation de votre assemblée.

Vous constaterez qu'ils sont répartis entre les deux projets de décret selon qu'ils traitent de matières régionales ou de matières transférées à la Région wallonne par la Communauté française dans le cadre de la confirmation. Des organes consultatifs qui n'avaient pu être consultés à l'époque en raison de l'urgence ont été invités à remettre leurs avis, avis qui, bien entendu, ont été pris en compte.

Chacun de ces textes a permis de prendre des mesures indispensables afin d'assurer le bon fonctionnement des services essentiels et de venir en soutien des opérateurs qui ont terriblement souffert de la crise covid. C'est ainsi que certaines règles prises ont pour ambition de permettre aux secteurs qui dépendent de mes compétences d'être financés.

La finalité que nous avons poursuivie était de garantir autant que possible la continuité de services

essentiels aux bénéficiaires, en particulier les personnes les plus vulnérables, en permettant une adaptation des services pour qu'ils soient conformes à la fois aux règles de protection sanitaire en vigueur et au cadre légal wallon, ainsi que de garantir le subventionnement régional, sans quoi la survie des services aurait été menacée. Il va sans dire que, et je n'en doute pas que vous partagez ma considération, les mesures relatives à l'immunisation du subventionnement régional pendant la période de crise pour les secteurs aussi essentiels sont incontournables.

Le 21 octobre dernier, dans le contexte de résurgence de la crise sanitaire, le Gouvernement wallon a d'ailleurs admis le principe de prolongation de l'immunisation jusqu'au 31 mars. Les modalités seront, quant à elles, précisées dans de futurs textes.

Par ailleurs, il s'agit aussi de mesures spécifiques liées à la gestion sanitaire, telles que la mise en place d'un centre de contacts en vue d'opérationnaliser le système de suivi de contacts, point essentiel dans la lutte contre le coronavirus.

Il serait fastidieux de rentrer dans le détail de chacun de ces textes d'entrée de jeu, mais je reste à votre disposition pour toute question que vous jugerez utile sur chacun de ces arrêtés.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Ma collègue et moi nous partagerons, comme à l'accoutumée, les thématiques de la ministre. J'interviendrai avec quelques questions en matière de santé et d'action sociale. Mme Greoli interviendra, lorsque vous lui donnerez la parole, sur les matières d'emploi et de formation.

J'avais en fait quelques petites questions de précision et de compréhension.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

C'est pour cela que je m'assure que vous soyez prête. Je me doute que ce n'est pas toujours évident.

Concernant l'arrêté n° 34, donc l'article 7, qui concerne le fait de garantir l'immunisation des financements des opérateurs du secteur de l'action sociale pour les mois de mars, avril et mai, il fallait une adaptation par rapport à la crise. J'avoue que le système de calcul semble parfois un peu complexe. J'aurais voulu savoir quelles étaient la concertation et la réaction des acteurs sur ce point précis et savoir aussi si tous les financements avaient été garantis et payés. Cela sera-t-il bien poursuivi jusqu'à la fin de l'année ?

Concernant l'arrêté n° 35, sur le fait de déléguer la gestion du *tracing* à des volontaires de la fonction publique, j'aurais voulu vous interroger sur l'évaluation de l'accord de coopération. On vous l'avait d'ailleurs déjà demandé à l'occasion de la demande d'assentiment au Parlement wallon. Vous aviez dit à l'époque que vous en parleriez en Conférence interministérielle. Avez-vous eu l'occasion d'en parler ? Où en est-on sur l'évaluation de l'accord de coopération ?

Concernant l'arrêté n° 36, là aussi, c'est la même question que tout à l'heure, c'est sur les mesures pour garantir l'immunisation des financements des opérateurs du secteur du handicap. Ces mesures sont-elles bien reconduites automatiquement jusqu'à la fin de l'année ?

Concernant l'arrêté n° 53, ma question concerne simplement l'avis du Conseil d'État sur ce point-là, puisque cet avis remet en question la justification de l'urgence. Le commentaire des articles, lui, justifie l'urgence par l'importance d'informer au plus vite les acteurs concernés au moment du déconfinement. J'aurais donc voulu avoir une explication un peu plus précise sur ce point.

C'en est tout, Madame la Ministre. Je vous remercie.

M. le Président. – Sur l'action sociale et la santé, y a-t-il une autre demande d'intervention ?

La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – En guise de préambule, un petit mot sur le recours aux pouvoirs spéciaux en tant que tels.

Au mois de mars, la situation était effectivement inédite, imprévue et urgente, donc il fallait prendre des mesures. On était un peu sceptique sur la question « les pouvoirs spéciaux sont-ils nécessaires ? ». C'est donc pour cela que nous nous sommes abstenus à ce moment-là. En effet, même si les décisions que l'on devait prendre étaient importantes et peut-être difficiles à prendre pour lutter contre la crise sanitaire, nous pensions que l'appel à l'intelligence collective et la richesse des débats parlementaires, donc des débats démocratiques, pouvaient avoir aussi un apport dans la façon de résoudre la crise.

Il faut peut-être signaler que, du côté de la Région flamande, ils n'ont pas demandé les pouvoirs spéciaux et ils ont quand même géré la crise plus ou moins de la même façon qu'en Région wallonne avec les mêmes difficultés. C'est un élément que l'on peut apporter à la réflexion.

Le fait aussi qu'avec les pouvoirs spéciaux on n'a pas la possibilité de consulter toute une série d'acteurs importants comme le CESE, qui le fait lui-même remarquer dans son avis. Il dit : « On est heureux d'être enfin consulté ». Il demande d'ailleurs, dans son avis, une évaluation des mesures qui ont été prises.

Je voudrais donc savoir, Madame la Ministre, quelles dispositions vous avez déjà mises en place pour pouvoir faire l'évaluation de toutes ces mesures comme le propose le CESE.

Concernant l'action sociale et la santé, j'avais préparé la discussion par rapport au texte de décret, donc par rapport aux articles qui sont soumis. s

J'avais une question concernant l'article 8 du chapitre 2 du projet de décret N° 293, concernant le *tracing*. Par rapport au *tracing*, il est indiqué toute la mission que l'on confie à l'AViQ pour organiser le suivi de contact. J'avais une question par rapport au fait que, dans le texte, on ne mentionne pas l'importance d'être le plus proche possible de la population de façon à ce que cette dernière adhère au processus et soit pleinement capable de collaborer à l'initiative, donc de collaborer à construire la digue contre la propagation du virus.

C'est un débat que l'on a déjà eu et je trouve qu'il vaut peine d'être remis sur la table aujourd'hui, au moment d'évaluer ce décret.

Je vous remercie.

M. le Président. – Je propose qu'on laisse les différentes questions se poser, puis on fait une courte suspension de manière à ce que Mme la Ministre puisse préparer des questions aussi précises que celles-là. Le cas échéant, sans cela, cela risque d'être compliqué. Si personne n'y voit d'inconvénient.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Président, juste pour savoir comment on organise, parce que j'ai aussi une intervention d'ordre plus général, comme Mme Bernard l'a fait, mais j'ai plutôt des interventions sur la partie « emploi-formation ».

Je ne sais pas comment vous comptez travailler.

M. le Président. – Ce qui était suggéré précédemment, c'était de dissocier les deux chapitres, action sociale-santé et emploi-formation. Là, nous étions dans action sociale et santé. On était sur les généralités, me semblait-il, mais Mme Bernard vient de poser une question assez précise et ciblée.

Je propose que les différentes questions soient évoquées, à ce stade, de manière générale, qu'on laisse le temps à Mme la Ministre – le cas échéant, quitte à suspendre durant un quart d'heure – de préparer des réponses plus précises ou qui nécessiteraient un peu de patience, si personne n'y voit d'inconvénient.

Peut-on procéder de la sorte ?

Quelqu'un veut-il intervenir sur action sociale et santé ?

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – C'était simplement pour dire que votre proposition me semblait de bon sens.

M. le Président. – Je vous remercie.

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Comme mon collègue le disait, il interviendra plutôt de manière générale sur les pouvoirs spéciaux, par exemple de manière à répondre au PTB que si on les avait entendus on se rend compte que les ASBL n'auraient pas eu de subventionnement. ? On a donc quand même bien fait de signer ces pouvoirs spéciaux.

Par rapport au *contact tracing*, cela va être un débat important. Il y a eu cette mise en place, il faut bien mettre cela en perspective, de créer un service comme cela, en quelques semaines, que cela soit les services de l'AViQ ou les services du cabinet. Il faut quand même souligner que c'est un exploit administratif quand on sait comment, au niveau des services publics, on doit parfois créer quelque chose, et parfois il faut du temps nécessaire pour créer les choses. Ce n'est pas une critique par rapport à cela, mais on voit que, malgré tout, les pouvoirs publics peuvent être très actifs quand c'est nécessaire et savent travailler dans l'urgence.

Il faut pouvoir aussi le souligner.

Maintenant que ce *contact tracing* a été mis en place et que la logistique fonctionne, on peut réfléchir maintenant à la stratégie pour la suite. Ce n'est pas spécialement dans les textes ici, mais je pense que plusieurs questions peuvent se poser de savoir si l'on peut trouver d'autres collaborations plus locales par rapport à ce *contact tracing*. Fait-on du *contact tracing* ? Localise-t-on plutôt les endroits de contamination ? Il y a plusieurs possibilités en termes de stratégie qui peuvent être réfléchies.

Comme je le disais ce matin, on pense au dépistage, à la stratégie de dépistage, mais il va falloir que l'on réfléchisse aussi à cette stratégie de tout ce qui est prévention, gestes barrières, dépistage, *contact tracing* et stratégie d'isolement, qui doivent être quatre choses à part entière et qui doivent être en interaction les unes avec les autres.

Par exemple ce matin, M. Mugemangango disait que dans restaurants ou l'HORECA personne n'avait appelé, c'était simplement que la définition des cas à bas risque et à haut risque doit aussi être réfléchie. Dans un restaurant, au vu des connaissances scientifiques, ne doit-on pas tous être considérés comme des contacts à haut risque ? Aujourd'hui, on est toujours considéré comme des contacts à bas risque, ce qui fait que l'on ne nous appelle pas, et donc, au fur et à mesure de l'évolution de nos connaissances, c'est peut-être aussi intéressant de réfléchir à toutes ces stratégies.

Je voulais juste remettre ce focus sur ce *contact tracing*, de réfléchir à une autre stratégie.

M. le Président. – Y a-t-il une autre demande d'intervention dans ce chapitre, à ce stade ?

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vais déjà commencer par la question du *tracing* en attendant les différentes informations.

Sur le *tracing* et la fonction publique, j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, il faut saluer les fonctionnaires qui ont accepté, pendant la période tout à fait particulière de mars qui était très peu occupée, tous les délais de rigueur qui avaient été levés. Ce n'était pas vraiment du télétravail, certains avaient arrêté leurs occupations, donc quelque part on a profité de l'occasion puisqu'on nous a demandé de réagir dans une rapidité incroyable, en 10 jours. Il fallait former des centaines de travailleurs, des milliers à l'échelle de la Belgique, pour être prêts à relever le défi du *tracing* dans le cadre des informations que nous avions eues sur le déconfinement probable. Il fallait donc s'assurer que, dans un temps record, plus tôt on était capable de mettre en place un système comme celui-là qui était totalement inédit sur place en formant des travailleurs, en organisant des lieux de contact de téléphone uniques et en faisant en sorte que l'ensemble des travailleurs puissent avoir un lieu de travail, un écran d'ordinateur, voire deux. C'était plus facile avec le dispositif pour pouvoir suivre. Les systèmes d'écoute particulière des agents de *call center* ont permis cette organisation totalement inédite, et la fonction publique y a contribué pendant une dizaine de jours, de mémoire. Cela a été particulièrement apprécié.

Il faut dire que, au début du système de *tracing*, on était dans des processus qui étaient assez simples dans ce que l'on appelle les scripts, c'est-à-dire les questionnaires qu'on élabore et qui ont été élaborés au début en fonction des situations. À ceux-ci est venue au fur et à mesure des semaines s'ajouter énormément de complexité, qui est due à l'évolution de l'épidémie, au fait que ce qui était possible en mai n'était plus possible. Par exemple sur les voyages à l'étranger qui étaient interdits au moment du déconfinement et qui progressivement se sont ouverts, le fait que des pays se sont retrouvés à nouveau avec des rebonds, ce qui a fait en sorte que l'on a dû adapter des systèmes de zones orange, rouges, vertes, et cetera ; cela a fait en sorte que l'on adapte très fort les scripts.

Aujourd'hui, la formation est beaucoup plus longue. Au début, c'était plus facile avec les fonctionnaires, puisque c'était une formation d'une ou deux journées maximum. Ici on est dans de la formation un peu plus pointue et un peu plus complexe à mettre en place, ce qui fait en sorte que, quand on doit avoir des évolutions importantes et extrêmement flexibles du nombre de personnes qui travaillent dans le *tracing*, le Fédéral nous a demandé de passer à 40 en juillet, ce que l'on n'a heureusement pas fait, on était restés à 90 malgré tout en se disant que l'on continue et que, si vraiment au mois d'août on était dans une situation de disparition, on descend à 40. On avait donc maintenu 90, puis en 15 jours on nous demande de passer de 90 à 400.

Évidemment, derrière, il y a des personnes qui doivent être disponibles, formées rapidement. On peut faire preuve de beaucoup d'adaptabilité, mais il y a aussi un volet humain, formation, mise en place, recrutement, contrat de travail, et cetera, qui doit pouvoir être mis en place. On sent bien que cela se complexifie au fur et à mesure, mais cela continue d'évoluer. Yvon Englert, avec la cellule covid, est chargé aussi d'avoir des discussions au niveau intrabelge. Sur l'évolution du système de *tracing*, on était dans le cadre du benchmark qui avait été réalisé fin de l'été dans des chiffres qui plaçaient la Belgique dans les meilleurs élèves au niveau du suivi de contacts. On avait proposé de regarder, il y avait deux-trois bons exemples que l'on pouvait prendre sur des éléments précis qui pouvaient encore nous faire monter qualitativement et sur lesquels ils doivent s'inspirer.

Les équipes profitent maintenant de la situation où le *tracing* n'est pas mis entre parenthèses parce que les gens continuent à avoir une vie sociale et que l'on a quand même plusieurs milliers de personnes positives détectées chaque jour. Cependant, cela diminue la pression par rapport à ce que l'on a connu. On a connu jusqu'à 17 000 cas positifs par jour, donc c'est vous dire le travail ici. Ils sont en train de réopérationnaliser le *tracing* en vue du déconfinement. J'en profite pour vous dire que nous avons dépassé à nouveau les 400 travailleurs dans le secteur des *call centers*, venant de 90 en août, et que nous avons aussi 41 personnes qui sont des agents de terrain – pour répondre à la question de Mme Bernard sur la question du *tracing* –, il fallait être le plus proche de la population, totalement. Être le plus proche de la population, cela voulait dire aussi s'assurer que les informations soient par exemple disponibles dans différentes langues, qu'il puisse y avoir des personnes qui connaissent la langue des signes, qu'il y a des personnes qui ne sont parfois pas joignables par téléphone, mais chez qui on peut aller pour discuter un peu, qui sont du personnel de la santé, des assistants sociaux, des infirmiers, pour discuter avec eux et faire passer des messages de visu.

C'était aussi nécessaire. Cela a été considérablement renforcé également, de la même manière que, et cela rejoint un peu les discussions que vous allez avoir sur le respect de la quarantaine, c'est : comment concrètement faire respecter la quarantaine ? On sait que c'est aussi une des clés du succès, que les gens acceptent de s'isoler. Il y a des aspects financiers, par exemple, qu'il faut envisager. C'est sûr qu'il y a des situations plus

faciles que d'autres. Si l'on sait que quelqu'un qui était engagé dans le secteur de l'intérim va se mettre au chômage temporaire, il aura peut-être tendance, pour des raisons économiques parfois, à privilégier l'économie sur sa santé, ce qui pose des problèmes pour lui et pour l'ensemble de la collectivité.

Ce sont des éléments sur lesquels il faut que l'on continue ; les parlementaires pourront sans doute être utiles sur cet aspect-là.

De la même manière que sur le respect de la quarantaine, il y a différentes pratiques dans les pays. Il y en a qui envoient la police, il y en a qui préviennent les bourgmestres, il y en a qui envoient des agents de la santé publique, qui viennent vérifier si la quarantaine est respectée. Si elle n'est pas respectée, il y a des amendes. Quelle est la volonté aussi, si une majorité se dégage sur ce type de recommandation là, je pense que cela peut aussi nous nourrir pour la suite.

L'évaluation de l'accord de coopération, la difficulté d'un accord de coopération, c'est que, bien que l'on ait très fort comprimé les délais, cela dure un peu longtemps. Pour faire un accord de coopération avec le volet que j'avais relayé, j'aurais préféré qu'il y ait un débat et que ce soit une loi, mais vous connaissez l'historique, je ne vais pas le retracer. À peine l'accord de coopération était quasi bouclé qu'il a fallu élargir avec des aspects Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre au secteur de l'ONE et des écoles d'être inclus dans le dispositif. À la base, juridiquement, on nous avait dit que c'est un élément qu'il ne fallait pas inclure. Puis, il est apparu – et c'était la première évaluation, les premiers éléments – que c'était nécessaire de le modifier, ce qui a été réalisé.

Pour le reste, sur l'article 34, l'arrêté n° 53, l'urgence est en effet essentiellement motivée par le fait que l'arrêté en projet contient des dispositions qui concernent l'année 2020. Certaines dispositions qui concernent par exemple l'exercice 2023 sont naturellement moins urgentes, mais ont été intégrées d'emblée dans le dispositif par souci de lisibilité des mesures. La nécessité d'adapter les paramètres de calcul pour les années à venir en fonction des activités observées en 2020 et 2021 étant déjà connue et identifiée, il paraît logique et plus lisible d'intégrer ces adaptations dans un seul et même texte relatif aux mesures d'immunisation du financement.

Par ailleurs, même si certaines dispositions concernent les subventions octroyées en 2021, elle revêt un caractère urgent, car ces subventions 2021 seront fixées en fonction de paramètres d'activité de l'année 2020 actuellement en cours et même déjà presque terminées.

Enfin, les gestionnaires des établissements agréés et subventionnés par l'AViQ ont impérativement besoin d'être fixés sur leur sort pour l'année 2021 parce que nous sommes déjà en fin d'année 2020. Si des mesures spécifiques devaient être prises par les établissements parce que leur financement 2021 risquait ou risquerait d'être fortement influencé par la crise, c'est déjà aujourd'hui que les gestionnaires doivent pouvoir l'anticiper. C'est pour la question 53 et sur l'urgence.

Sur la question 35, c'est fait.

Sur la prolongation des mesures d'immunisation, je revérifie parce que je ne pense pas l'avoir. Les immunisations du secteur handicap, pour moi, c'est l'objectif de les prolonger, mais je dois vérifier que ce soit bien le cas. Je peux toutefois vous dire que cela n'était pas prévu dans les arrêtés de pouvoirs spéciaux en tant que tels. La question que vous me posez est quelque part une question parallèle, donc je procède aux vérifications et je vous le dis.

Sur les mesures du CESE, les évalue-t-on ? Je voudrais juste dire qu'une journée fait 24 heures, que les équipes travaillent bien plus que cinq jours sur sept, que ce soit les fonctionnaires ou les membres du cabinet. On ne peut pas être sur le front d'une crise et en même temps s'occuper de l'évaluation en pleine crise. Quand on est en crise, on doit tout faire pour trouver des solutions qui nécessitent beaucoup d'adaptabilité, une réaction incroyable et des choses qui semblent parfois impossibles à mettre en place en plusieurs mois, qui sont comprimés dans un délai minimum. Pour le moment, c'est à cela que nous travaillons même si, en parallèle, on développe, par exemple dans le cadre de Get up Wallonia, des discussions avec le CESE qui a formulé, il y a quelques semaines, toute une série de propositions généralistes. Nous les avons revus dans le cadre du plan de relance qui se prépare pour discuter avec eux de la manière dont on peut les associer, et ils vont revenir avec des propositions qui sont faites d'emblée sur des plans de relance automatiques.

Nous avons aussi essayé de systématiser. On a eu énormément de contacts avec les organisations syndicales et des employeurs. On essaie maintenant de les formaliser chaque semaine pour, plutôt que dossier par dossier, les voir… Parce que j'ai entendu parfois avec une certaine mauvaise fois, notamment de M. Hellendorff, sur le fait que l'on ne concertait pas. C'était totalement faux et je remercie les commissaires qui ont corrigé sur base des très nombreuses réunions de concertation que l'on a eues avec les syndicats.

Puisqu'on ne les comptabilisait pas, on formalise un peu plus les rencontres, ainsi tout le monde peut s'y retrouver sur ce qui s'appelle de la concertation, de la discussion, de manière à éviter parfois de la mécompréhension de la part des uns ou des autres.

Si vous acceptez, je vous propose d'enchaîner sur le reste et je vous donnerai les réponses d'immunisation. Je suis pratiquement sûre que c'est oui, mais je vous les donnerai dans les minutes qui viennent.

M. le Président. – Parfait, faisons de la sorte si vous le permettez.

La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Rapidement, merci pour ces réponses. J'attends encore la dernière précision, mais si ce n'est pas le cas, je sais que vous avez conscience qu'il faut agir rapidement de ce côté-là pour la prolongation de ces mesures jusqu'à la fin de l'année.

Pour le reste, merci pour les précisions qui ont été apportées, notamment par rapport à l'urgence des mesures. Même si nous ne sommes pas à 100 % d'accord, nous soutiendrons les arrêtés concernant l'Action sociale et la Santé.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – J'ai juste une remarque par rapport à la question de l'évaluation. L'important est d'évaluer. Je ne dis pas qu'il faut évaluer maintenant, dans les deux semaines qui viennent, évidemment qu'il y a encore tellement de travail sur le terrain. On doit d'abord faire ce qu'il faut faire maintenant.

Cependant, avoir une idée de comment et quand on va pouvoir évaluer ce qui a été fait, voir si c'était les bonnes dispositions, et voir s'il y a des leçons à tirer, on le fait dans le cadre de la commission spéciale.

On est maintenant avec la deuxième vague, la question du *tracing* reste un problème, il y a eu des ratés, il faut donc bien réfléchir à ce qui s'est produit et comment on peut trouver des solutions pour éventuellement, à l'avenir, trouver des méthodes plus adéquates.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je suis preneuse de toute proposition d'amélioration sur le *tracing*. N'hésitez surtout pas ; quand vous dites « les améliorations », je vous dis : les pays et les différentes régions se sont vus entre eux pour examiner de manière précise leurs dispositions de cellule *tracing*, parce que l'on considère que l'on n'a pas la vérité révélée à nous seuls. Certains l'organisent avec l'armée, ce n'est pas le modèle que l'on a choisi, que l'armée le fasse. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas efficace, mais ce n'est pas un modèle culturel dans lequel on est inscrit. Il y a quelques bons exemples sur lesquels on va piocher.

En tout cas, là où il faut être clair, c'est que l'on ne pourra pas absorber un taux de suivi de contacts ; c'est juste pour réagir. La cellule *tracing* peut fonctionner quand la contamination est à un niveau qui reste tenable. Si jamais on augmente, comme cela a été le cas fin septembre jusque mi-octobre, c'était la sonnette d'alarme. Le système ne pouvait plus fonctionner, et je pense que je vous l'ai dit, Angela Merkel a dit : « à 182 contaminations par 100 000, le système ne peut plus tenir ». Nous, nous sommes à 1 600… On peut toujours adapter, c'est important et c'est sûr que, dans les prochains mois, on va avoir des gens, des travailleurs qui ne recevront aucun appel. Il faut que l'on se laisse un petit peu de mou. C'est comme les incendies, on disait qu'il fallait plus de pompiers que d'incendies, parce que l'important est qu'ils réagissent. Mais on ne sera jamais capables de passer de 100 à 500 en une ou deux semaines. Et là, quelque part, c'est ce qu'il aurait fallu à ce moment. Si l'on avait voulu que le système de *tracing* suive, il aurait fallu que l'on engage peut-être 1 000 personnes – je le dis sérieusement – en quelques jours. C'est à la fois impossible et non souhaitable, parce que cela veut simplement dire que la contamination mérite que tout le monde revienne à diminuer ses contacts sociaux et non pas à gérer le fait que l'on ait contaminé une, deux, trois, quatre personnes, puisque chaque personne contaminée en contamine au moins une en moyenne.

On pourra progresser, c'est à cela que je veux conclure. On pourra toujours progresser. Tous les bons exemples et toutes les bonnes pratiques, on est vraiment demandeur de pouvoir les prendre. Mais le système continuera à avoir ses limites et c'est finalement bien comme cela, parce que si l'on n'avait pas confiné à un moment ou reconfiné partiellement, on aurait peut-être pu pousser la logique jusqu'à avoir jusqu'à 10 000 personnes qui suivent toutes les personnes malades. Ce n'est cependant pas un système idéal, donc je crois que l'on doit se fixer une fourchette endéans laquelle, à partir d'autant de contaminations – c'est finalement le baromètre que M. Vandenbroucke veut préciser – par commune, par territoire, que l'on dessine, hop ! On passe automatiquement à telle ou telle mesure. Comme cela on ne perd pas du temps à discuter : est-ce bien, les contaminations sont-elles plus dans tel lieu et dans tel lieu ?

Ces jours-là représentent des discussions qui quelque part sont un peu stériles. Si l'on devait être amenés à avoir des systèmes d'alerte qui s'activent par certains secteurs, on l'automatise. C'est un des enseignements auxquels je crois pour la suite de la gestion de cette crise covid, qui en reste une. Même si l'on va connaître normalement une accalmie, il faut que l'on reste vigilants parce que c'est difficile de fermer et de clore des liens sociaux, culturels. C'est vraiment très difficile pour un être humain en général, mais on a toujours tendance, globalement, à vouloir reprendre aussi rapidement. Or, on a vu, après cinq mois de déconfinement progressif, qu'une dernière étape a visiblement raté, puisqu'il y a eu trop vite, trop tôt, ou les deux, je ne sais pas, une étape de plus qui a fait en sorte que cela s'accélère beaucoup plus qu'ailleurs, et il faut pouvoir en tenir compte. C'était au moment du retour du télétravail, où les gens ont recommencé à travailler, ont recommencé l'enseignement obligatoire, puis l'enseignement supérieur et universitaire, et le fait que tous ceux qui ont pu partir en vacances sont rentrés, tout cela a fait en sorte que cette situation de reprise de

lien social, peut-être aussi conjugué au fait que l'on était au début de l'automne, a conduit à une augmentation exponentielle du nombre de contaminations.

J'aurais donc tendance à plaider pour la suite à ce que l'on soit dans la progressivité de prudence. Je vous dis cela parce que je m'occupe de la Santé et que j'ai bien plus conscience sans doute que peut-être d'autres collègues que les aspects économiques importants. Mais, au final, si la santé craque, c'est de toute façon tout le secteur économique qui craque. Je plaide donc pour des systèmes par étape avec des mesures particulières.

Les mesures d'immunisation sont prolongées jusqu'au 31 mars, comme l'ensemble des secteurs d'ailleurs. Sur l'évaluation, l'article 18 de l'accord de coopération prévoit encore plus précisément que la CIM Santé surveille sa mise en œuvre et son respect. Le texte de l'accord est entré en vigueur le 15 octobre, cela fait maintenant un mois.

On a l'accord et l'on verra si celui-ci est source de problèmes sur l'opérationnalisation du *tracing* en tant que tel, indépendamment du cadre légal qui visait, en substance, à assurer le respect de la protection des données.

On sait qu'il a fallu faire marche arrière par rapport à des dispositifs sur lesquels on avait cédé, par rapport à l'autorité de protection des données à la ligue des droits de l'homme qui souhaitait, par exemple, que l'on ne pose pas la question d'où l'on a été contaminé. Cela semblait audible et important pour tout le monde. Puis il s'est avéré finalement que tout le monde trouvait cela inadmissible que l'on ne demande pas aux gens où ils avaient été contaminés.

Petite parenthèse : maintenant qu'on le demande, je ne sais pas dans votre entourage si vous connaissez beaucoup de gens qui ont été contaminés, mais demandez-leur où ils ont été contaminés. Malheureusement, généralement, ils sont bien en peine de le savoir. C'est aussi une des réalités du covid.

M. le Président. – S'il n'y a pas d'autres réactions, je propose que nous abordions le chapitre suivant, emploi-formation.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je ne serai pas très longue dans mon intervention. Je voudrais d'abord vous dire que nous voterons cette partie-là comme le reste du décret. Premièrement parce que les mesures qui ont été prises en emploi et en formation étaient des mesures indispensables pour pouvoir à la fois soutenir les secteurs et soutenir les bénéficiaires et ne pas mettre à mal les secteurs.

Par contre, je vous avoue que je suis un peu étonnée de vous avoir entendu répondre tout à l'heure en disant qu'il n'était pas possible d'évaluer pendant la crise.

Je peux entendre qu'il n'est pas possible d'évaluer pendant la crise. Par contre, il est indispensable de piloter pendant la crise – et je n'ai pas dit que vous ne faisiez pas – et de se donner un certain nombre d'indicateurs qui permettront de tirer les conséquences des mesures que vous aurez prises, des mesures que nous allons voter avec vous.

Dans le cadre des mesures emploi-formation, je vois deux indicateurs essentiels en termes d'évaluation ou de pilotage. Pilotage, c'est pendant la crise ; évaluation, c'est après la crise. Là-dessus, je peux vous rejoindre.

Le premier des indicateurs, c'est l'impact sur les projets, les équipes et les travailleurs. Il est indispensable de savoir, au-delà de l'ensemble des subventionnements que vous aurez garantis, quel aura été l'impact sur le secteur.

Le deuxième aspect, c'est l'impact sur les bénéficiaires. Cela aussi, c'est tout aussi essentiel, parce que les secteurs que vous subventionnez au travers des politiques d'emploi et de formation sont des secteurs où l'on sait que les bénéficiaires de ces politiques sont dans un parcours d'insertion, de réinsertion, qui est tout à fait important.

Une fois de plus, et vous ne vous en étonnerez pas, je reviendrai aussi sur un impact particulier, celui de la santé mentale et celui de la désaffiliation ou du risque de désaffiliation sociale.

Je voudrais savoir si, au-delà des mesures qui sont prises, vous et vos équipes vous êtes donné les moyens, ou le FOREm, et par ailleurs l'AViQ, de pouvoir, après la crise, évaluer l'impact sur les travailleurs, sur les projets et sur les bénéficiaires.

Je ne vous demande pas de me répondre aujourd'hui, je vous préviens simplement que je reviendrai vers vous avec une question particulière, puisque vous avez aussi pris des mesures en termes de contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi. Par ailleurs, vous en avez pris une particulière à l'égard des artistes.

Je ne vous demande pas de réponse aujourd'hui. Je reviendrai vers vous en vous posant des questions sur les impacts pendant cette année, soit d'augmentation, soit de perte de reconnaissance du statut des artistes. Nous nous retrouverons sur cette question-là dans 15 jours. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Merci à Mme la Ministre pour le travail qui a été effectué.

Je voulais d'abord revenir sur la question des pouvoirs spéciaux pour rappeler que cette procédure est une procédure d'exception qui n'est pas utilisée à la légère ou de gaieté de cœur, mais qui était imposée par les circonstances.

Je regrette ce qui a été dit, puisque cela me semble contraire à la réalité. Il est faux de dire que le Parlement a été contourné. Nous avons eu plusieurs dizaines d'heures de débat où chacun a pu venir proposer, argumenter, donner des pistes de solutions à Mme la Ministre. Toutes n'ont pas été prises en compte, mais il me semble que le Gouvernement a fait un travail sérieux en écoutant au maximum une série de gens.

Sur les concertations, bien sûr qu'il y a toujours une nécessité de faire des concertations, mais pourquoi a-t-on mis en place des pouvoirs spéciaux ? Parce que l'on avait besoin d'une rapidité d'exécution.

Aujourd'hui, je suis d'ailleurs surpris quand je vois que l'on dit que l'on vote contre les pouvoirs spéciaux. On vote toutes les mesures qui ont été prises par le Gouvernement. Reconnaissez quand même qu'il y a là une contradiction, car on ne veut pas endosser le fait qu'il fallait prendre une mesure d'exception, mais on veut bien endosser les mesures positives qui ont été prises par tous les différents secteurs.

Sincèrement, je voudrais que vous puissiez me dire ce sur quoi vous n'étiez pas d'accord. Soutenir l'économie sociale, n'est-ce pas nécessaire ? Soutenir les travailleurs qui étaient en APE, n'était-ce pas nécessaire ? Les titres-services n'étaient-ils pas nécessaires dans les mesures que nous avons prises à leur égard ? Je pense que toute une série de choses étaient absolument nécessaires.

Permettez-moi encore de relever une autre contradiction, c'est quand systématiquement on veut by-passer la concertation sociale. Encore ce matin, sur les 260 millions d'euros que le Gouvernement a débloqués pour le secteur non marchand, où l'on nous disait déjà qu'il fallait augmenter les normes d'encadrement.

Mme la Ministre a répondu qu'il fallait d'abord attendre la concertation sociale pour tenir compte de l'avis des interlocuteurs sociaux, pour mettre en place une politique qui soit la plus partagée possible en Wallonie. Permettez-moi donc de relever aussi cette autre contradiction.

Par ailleurs, le Gouvernement a travaillé dans des délais ultra courts pour venir avec le décret de confirmation. Vous saviez que le Gouvernement avait un an pour venir. Les pouvoirs spéciaux ont pris fin le 18 juin 2020 et le Gouvernement wallon a adopté ce copieux projet de décret en première lecture dès le 16 juillet 2020, c'est-à-dire que nous sommes aujourd'hui à quatre mois de cette première lecture.

Je pense donc que le Gouvernement a vraiment eu la volonté de venir vers nous pour confirmer ces décrets.

Enfin, je voulais revenir sur deux éléments, peut-être moins dans le commentaire de ce qui a été fait, mais peut-être plus dans la prolongation aussi de ce qui est à faire et notamment sur la question des formations. Je vous avais déjà interrogé à un certain moment concernant les formations qui avaient été financées avec des heures qui étaient payées double à partir du mois de septembre. Comme on sait que les formations durent généralement de septembre à juin, prévoyez-vous de garder ce système de doublement de la rémunération des heures de formation jusqu'au mois de juin ? En effet, les séances ont déjà commencé. Les gens qui, aujourd'hui, à cause des mesures sanitaires, ont des salles de formation moins remplies vont devoir vivre avec cela jusque la fin de la session. Cela me semble donc important que l'on ait un signal à leur égard.

La seconde chose que je voulais évoquer avec vous, ce sont les titres-services. Je vous remercie pour les mesures que vous avez prises, car tout d'abord le fait de garantir les 14,86 euros et puis l'augmentation à 18 euros – puisque le Fédéral, à l'époque, n'avait pas pris ses responsabilités par rapport aux contributions sociales – c'est très positif, car cela a permis à certaines travailleuses en titres-services de bénéficier d'un revenu alors qu'elles prestaient beaucoup moins et qu'elles étaient potentiellement avec moins de moyens.

Je voulais en tout cas intervenir aussi sur celles qui, malheureusement, ont été mises en chômage temporaire obligatoire. C'est de la responsabilité de l'employeur. L'employeur a pu, à un certain moment, les mettre en chômage temporaire de force ; ce qui est de leur pouvoir. Pour ces personnes-là, malheureusement, même avec le chômage temporaire, quand on sait qu'une rémunération de titre-service est autour de 900 euros, 70 % de 900 euros, cela fait très peu pour vivre. Or, c'est un secteur qui est plutôt paupérisé, c'est aussi un secteur avec beaucoup de femmes, donc des inégalités très fortes. Il serait nécessaire de réfléchir à un mécanisme qui permettrait de soutenir celles qui, malheureusement, ont été en chômage temporaire obligatoire.

Je sais, on a déjà eu l'occasion d'en discuter. Je ne sais plus si c'était en question ou si c'était entre vous et moi par rapport aux mesures prises à Bruxelles. Vous savez qu'à Bruxelles on a pris une mesure d'affecter 2,86 euros directement aux travailleuses. Je respecte l'argument que vous aviez évoqué qui était la possible requalification en aide d'État, puisque nous sommes toujours aujourd'hui face à cette contradiction. C'est qu'à un certain moment, si l'on aide les travailleuses, il est possible que ce soit requalifié en aide d'État et que la Région soit condamnée au niveau européen.

Je pense qu'il est nécessaire de travailler un peu techniquement pour voir ce qu'il serait possible de faire

pour répondre spécifiquement par rapport à ce public-là, qui est un public en grande difficulté et pour lequel cela vaut la peine de se battre. Comme c'est un secteur qui dépend de la Wallonie, on peut essayer de concentrer une mesure à ce niveau-là.

Avez-vous déjà alimenté votre réflexion à ce niveau-là ou êtes-vous prête à aller dans ce sens pour essayer de trouver une solution par rapport à ces personnes qui, aujourd'hui, sont encore dans le même cas ? Aujourd'hui, le deuxième confinement, même s'il est plus light, empêche les travailleuses d'aller au domicile des gens et force certains patrons à les mettre en chômage temporaire. Ce serait utile à tout le moins d'avoir une solution ou une piste de solution pour ces personnes. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Peut-être brièvement par rapport à ce que vient de dire M. Disabato sur les pouvoirs spéciaux : ce n'est pas parce que l'on vote en faveur des mesures qui ont été prises que l'on est d'accord avec la façon dont cela s'est passé. C'est là le débat. On l'aura probablement encore demain, donc je ne vais pas revenir là-dessus maintenant.

Je n'ai qu'une question par rapport aux mesures en matière d'emploi et de formation. C'est sur le même sujet que M. Disabato, par rapport aux titres-services avec exactement la même interrogation. D'abord, je salue le fait qu'il y a eu des initiatives pour maintenir le revenu des travailleuses qui n'étaient pas en chômage temporaire. Si j'ai bien compris, seul un tiers des entreprises ont fonctionné de cette façon-là. Dans deux tiers des entreprises de titres-services, les travailleuses ont perdu 30 % de leurs revenus puisqu'elles étaient en chômage temporaire. C'est un gros problème. La question est de réfléchir à une façon de garantir que les subventions que l'on donne aux entreprises de titres-services arrivent dans la poche des gens qui travaillent. C'est une question sur laquelle on doit se pencher.

Bruxelles a trouvé une astuce. Il y a la question de l'aide d'État. L'Union européenne en matière de mesure pour faire face à la crise pourrait… Enfin, je ne sais pas, ce n'est pas moi qui discute avec eux. Il y a probablement des façons d'arriver à faire accepter qu'une aide directe aux travailleurs ne soit pas considérée comme une aide d'État. C'est une question que l'on doit continuer à creuser parce que l'on ne peut pas accepter que des gens doivent s'en sortir avec seulement 700 à 800 euros par mois pour manger, pour se loger, pour s'habiller, et cetera.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Madame la Ministre, je tenais aussi à vous remercier pour le travail réalisé. Les arrêtés des pouvoirs spéciaux que nous validons aujourd'hui contiennent un grand nombre de mesures qui ont été mises en place afin de limiter les impacts de cette crise sanitaire sur les acteurs de l'emploi, mais aussi sur les bénéficiaires. Il me semble important de le signaler.

Mme Bernard s'appuyait sur l'avis du CESE pour attaquer, mais je pense qu'elle fait une lecture sélective. Pourquoi sélective ? Parce que je cite un paragraphe de l'avis du CESE Wallonie qui dit : « L'octroi des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon a permis à ce dernier de répondre rapidement au niveau régional aux enjeux urgents de la crise sanitaire sans précédent à laquelle le monde est confronté. Il est indispensable à ce stade que les mesures qui ont été prises dans le cadre des pouvoirs spéciaux reçoivent rapidement la confirmation législative nécessaire pour assure la survie de ces dispositifs dans l'ordre juridique et la sécurité juridique des mesures prises dans l'urgence de la crise ».

Je pense que, quand on fait la lecture d'un avis, il faut le faire de manière globale. Maintenant, je peux comprendre que Mme Bernard veut juste mettre en lumière deux, trois recommandations du CESE.

Une des recommandations qu'elle met aussi en avant, c'est concernant les évaluations des mesures exceptionnelles. Pour rappel – je sais que vous n'en faites pas partie –, tous les vendredis, cela va faire bientôt trois mois, on se réunit avec un certain nombre de collègues de toutes les formations politiques pour, dans le cadre de la Commission spéciale covid-19 qui a pour mission non seulement d'évaluer, mais aussi de faire un certain nombre de propositions, de recommandations. J'espère que les propositions que certaines formations politiques vont formuler seront proportionnelles au nombre de minutes de prise de parole qu'ils ont eu à faire durant ces réunions de commission.

Je veux terminer, Monsieur le Président, d'abord en remerciant le Gouvernement, mais surtout plus particulièrement Mme la Ministre d'avoir mobilisé un maximum de moyens, pour permettre de limiter les effets de la crise de la covid-19, et apporter des réponses concrètes et adaptées aux difficultés rencontrées par l'ensemble des secteurs et par la constitution du Fonds d'urgence et tout ce qui va avec, mais également d'avoir mis en place des mesures qui apportent des réponses à celles et ceux qui souffrent aujourd'hui de cette crise. Je pense que c'est l'essentiel du travail que nous faisons aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Merci à tous pour la pertinence de vos questions.

En matière de santé mentale, vous vous souvenez que l'on avait engagé 141 personnes dans ce secteur. Dans le cadre de la deuxième vague, on a décidé d'engager une quarantaine de travailleurs en plus. Par

ailleurs, troisième train de mesures, nous avons des discussions avec le Fédéral au niveau intrabelge pour voir, dans le cadre de la déclaration de l'engagement de plus de 1 500 personnes, quelles sont la répartition et l'utilité pour suivre la santé mentale.

On sent bien que les mesures à l'égard des travailleurs des secteurs qui ont affronté deux vagues devront être intenses, fortes et de longue haleine, et tout le reste. Au-delà des travailleurs, on sait que, pour tous ceux qui ont été privés de lien social, c'est-à-dire la toute grande majorité d'entre nous, tout le monde, il y aura des dégâts. On n'a donc malheureusement pas fini de parler de la santé mentale, même si c'est une manière aussi de rappeler à quel point la question de la santé mentale doit être abordée de manière transversale dans l'ensemble des dispositifs sociaux et sociétaux.

Sur l'évaluation de l'impact sur les bénéficiaires, le FOREm effectue une évaluation de l'impact des mesures prises sur ses bénéficiaires demandeurs d'emploi, travailleurs et entreprises. Nous reviendrons là-dessus quand nous aurons les infos.

Sur les artistes, là aussi, ce serait intéressant de regarder quelle est l'évaluation des mesures prises, notamment avec l'élargissement de l'accès au fonds Impulsion, les mesures Impulsion pour les artistes, en sachant que cette mesure-là avait été prise dans le cadre du déconfinement et que, au final, deux mois plus tard, malheureusement, la vie sociale et culturelle s'est refermée et l'efficacité ou les possibilités d'engager des artistes pour la fermeture et le reconfinement partiels va sans doute amoindrir l'efficacité du dispositif que nous voulions.

Concernant les mesures sur les formations, Monsieur Disabato, c'est évident, il va falloir les prolonger. Si les formations ne sont pas remplies, elles ne peuvent évidemment pas être imputées aux organismes et aux institutions qui les dispensent. Le contexte fait en sorte que, malheureusement, on ne peut pas continuer à former, cela dure, et nous prendrons des mesures de prolongation.

Sur les titres-services, je vous remercie parce que c'est un des points qui ont fait l'objet de mesures tout de suite, rapides, parce que l'on sent bien que l'on touche à des dizaines de milliers de travailleuses qui ont déjà un revenu à la base qui n'est pas élevé, où l'on sait qu'il y a une différence entre le contrat de travail théorique et les heures qu'elles prestent effectivement. Donc, à la fois parce qu'elles travaillent principalement à temps partiel, parce que leur contrat de travail est inférieur au nombre d'heures qu'elles prestent dans les faits, elles auraient été, dès lors, doublement impactées par les mesures de chômage temporaire et, bien que ce soit un filet social, cela les aurait automatiquement amenées dans la précarité.

En moyenne, 50 % des entreprises ont effectivement utilisé la mesure wallonne avec un pic en mai. C'est pour cela que nous avons voulu reprendre ce taux d'intervention pour novembre et décembre. Je ne réexplique pas le contexte, vous savez que l'on avait proposé une formule qui permettait de maintenir à 100 % le salaire avec une collaboration avec les entités fédérées et l'État fédéral, qui n'a pas pu aboutir. Nous avons donc absorbé d'énormes dépenses avec les immunisations et les heures non prestées et prestées dans le cadre du déconfinement au premier mois. Puis, pour les heures non prestées, c'est de l'argent public qui a permis de maintenir à flot des dizaines de milliers de travailleuses. Je trouve que c'est une mesure fondamentale.

Nous avons des discussions maintenant qui sont en cours avec le nouveau Gouvernement fédéral et qui vont peut-être faire évoluer le modèle, en tout cas, on sent une réactivité et une vraie marque d'intérêt à l'égard des travailleuses en titres-services. Ce sont donc des discussions qui sont en cours pour le moment entre nos deux gouvernements.

Par rapport à Bruxelles, le Conseil d'État avait remis un avis disant que ce n'était pas de la compétence des Régions d'attribuer un complément au chômage temporaire, donc il existe toujours.

Il y a toujours un risque entre qualifications en aide d'État alors que le dispositif titres-services est pris sur la base d'une aide à la consommation. Malheureusement, on a un exemple et l'on a un précédent avec les ETA. Ce n'est pas à Mme Greoli que je dois le dire.

Ce secteur mérite notre aide et notre soutien, et nous sommes certainement beaucoup à penser ici que ces travailleurs-là ne seraient peut-être pas engagés assurément dans les filières classiques s'il n'y avait pas des subsides pour compenser la perte de rentabilité due à l'état ou à la spécificité de ces personnes.

Pourtant, l'Union européenne a demandé que nous requalifiions, donc nous sommes avec les juristes en train de finaliser un accord, eu égard à ces normes.

J'aurais plutôt tendance à dire qu'il me semble nécessaire, et je le dirai à mon collègue fédéral, de remettre sur les métiers la discussion avec les autorités européennes, notamment dans le cadre du travail, pour faire en sorte que, en termes d'aides d'État, on ne considère pas le financement pour les titres-services comme une aide à la consommation, à la personne ou à la travailleuse. La difficulté, tout le monde l'aura compris, est de garantir que les subventions arrivent bien dans les poches des travailleuses, tout en ne basculant pas dans un système qui va faire en sorte que l'Europe condamne la Région, puisque cela aurait servi à financer les travailleuses, alors qu'il s'agit d'une aide à la consommation.

C'est tout le danger ou le risque à prendre ou pas. Bruxelles a pris un risque, on l'a dit. Nous verrons s'ils auront un problème ou pas par la suite. J'espère de tout cœur que non.

En tout cas, le dispositif que l'on a mis en place et le fait que, par exemple, Pierre-Yves Dermagne travaille sur un protocole d'accord aussi pour la sécurité des travailleurs et des travailleuses pour avoir un système qui soit équilibré, sécurisé, est aussi un élément qui viendra compléter le dispositif, mais peut être pas le finaliser, car les discussions continuent.

Voilà pour les mesures et questions que vous m'avez posées. Je ne pense pas en avoir d'autres.

S'il y a des questions auxquelles je n'aurais pas répondu, Monsieur Sahli, dites-le-moi. Je ne suis pas certaine.

M. le Président. – Je rends la parole à l'assemblée à la fois pour réagir et, le cas échéant, préciser la ou les questions qui n'auraient pas trouvé élément de réponse.

La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Je vais d'abord remercier Mme la Ministre pour ses réponses. Je prends bonne note du fait qu'au niveau du FOREm un certain nombre de choses sont mises en place pour pouvoir évaluer les impacts. Vous le savez, nous avons applaudi au renforcement des services de santé mentale et à la mise en réseau d'un certain nombre de travailleurs en lien avec la santé mentale. Je pense qu'il faudra encore l'augmenter, y compris dans la manière dont les entreprises pourront à un moment donné, non pas seulement à titre individuel de collaborateur, mais à titre collectif dans les entreprises, avoir recours à ces services.

Je voudrais par ailleurs remercier mes collègues qui ont posé des questions sur les entreprises de titres-services parce que les mêmes questions m'ont été refusées en question orale. Je suis heureuse qu'ils les aient posées, puisque ma question orale qui portait exactement sur le même sujet a été refusée. Je n'ai pas compris pourquoi. On y reviendra. Entendre leurs questions et surtout entendre vos réponses était utile dans ce cadre-là.

Pour le reste, nous reprendrons nos débats et, comme vous l'avez dit, entre autres sur l'impact en matière de statut d'artiste et du programme Impulsion à l'égard des artistes. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse. Je me félicite de sa réponse concernant les formations. Elle indique un signal clair pour une prise en charge de la problématique que j'ai évoquée et aussi de la réponse sur les titres-services.

Mon propos, et je tiens à le repréciser, n'était pas dans le propos de la facilité « il suffit de, il n'y a qu'à ». Je laisse cela à d'autres, il y a des spécialistes. Mon intervention visait à se donner un objectif politique de regarder ce qui techniquement est possible. Vous avez repointé, tout comme je l'avais fait aussi, les questions du Conseil d'État, la question européenne avec la requalification possible. Je ne dis pas que les choses sont simples, je dis simplement que l'on doit se donner cet objectif politique. Si le Fédéral venait à prendre en charge, ne fut-ce que pour les plus bas salaires, parce qu'aujourd'hui c'est cela qui est vraiment dérangeant... J'ai entendu l'autre fois à la radio un président de parti dire qu'il fallait donner 100 % à tout le monde. Même ceux qui gagnent 4 000 euros brut, ils pouvaient avoir 100 %. J'exagère parce qu'il y a des limitations en termes de revenus.

Ce qui me semble important aujourd'hui, c'est de se concentrer sur ceux qui ont le moins de moyens, parce que l'on sait que les moyens budgétaires ne sont pas infinis. Je sais que l'on est dans une période exceptionnelle, que l'on peut dépenser plus et que l'on doit dépenser plus aujourd'hui. Sauf qu'à un certain moment, il y a une certaine limite quant aux capacités financières de la Région. Il faut trouver des solutions pour permettre de faire ces investissements-là, mais de manière aussi structurée, coordonnée et qui produise des effets. Parce que ce n'est pas le tout de faire des déclarations, il faut à un certain moment que cela se matérialise dans les faits.

À ce niveau-là, je me félicite que votre objectif est bien de tenir en compte cette situation-là et de voir dans les discussions avec le Gouvernement fédéral ce qu'il est possible de faire. Je pense que cela doit être un objectif politique que l'on doit se donner, y compris au niveau de la Wallonie, même si ce n'est pas strictement notre compétence. Je vous remercie.

M. le Président. – Nous terminerons sur cette note, si vous le voulez bien, en passant au vote.

Un amendement (Doc. 293 (2020-2021) N° 2) a été déposé.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 (DOC. 292 (2020-2021) N° 1 À 1S*EXIES*)

Vote des articles

M. le Président. – Nous allons procéder au vote des articles du décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1*sexies*).

Art. 11 à 13

Les articles 11 à 13 sont adoptés à l'unanimité des membres.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 293 (2020-2021) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1).

Art. 6 à 9

Les articles 6 à 9 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 6 à 9 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 11 et 12

Les articles 11 et 12 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 11 et 12 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 13

À cet article, un amendement (Doc. 293 (2020-2021) N° 2) a été déposé par M. Legasse, Mme Laffut et M. Heyvaert.

L'amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 293 (2020-2021) N° 2) est adopté à l'unanimité des membres.

L'article 13 tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 14 à 16

Les articles 14 à 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 14 à 16 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Je vous signale que le vote sur l'ensemble se fera vendredi en Commission des affaires générales et des relations internationales.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 283 DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ EN VUE D'ACTUALISER LES SERVICES ET STRUCTURES POUVANT ÊTRE AGRÉÉS OU SUBVENTIONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT DANS LA MESURE OÙ ILS S'ADRESSENT PARTICULIÈREMENT AUX PERSONNES HANDICAPÉES (DOC. 319 (2020-2021) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent particulièrement aux personnes handicapées (Doc. 319 (2020-2021) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je propose M. Heyvaert comme rapporteur.

M. le Président. – M. Heyvaert est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames et Messieurs les Députés, lors de l'adoption par votre assemblée, le 5 avril 1995, du décret portant création de l'AViQ – l'AWIPH à ce moment-là –, le législateur a veillé, au travers de cet article 283 qui figure désormais dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé, à énumérer de manière exhaustive la liste des services ou opérateurs s'adressant aux personnes en situation de handicap pouvant être agréées ou subventionnées. Le projet de décret qui est aujourd'hui présenté à votre approbation actualise la liste des services pour personnes en situation de handicap visés à cet article. À cet effet, afin de proposer aux personnes en situation de handicap et à leur famille des réponses plus adaptées à leurs demandes et à leurs besoins, une diversification importante de l'offre de services et de prestations a été engagée depuis plusieurs années. Il s'agit en effet d'élargir le panel d'offres de service et prestation qui s'est trop longtemps limité aux seuls services d'accueil et d'hébergement.

Les personnes et les familles sont en attente de bien plus que des places dans les services résidentiels et, il n'y a pas si longtemps de cela, on parlait encore de lits. Certes, il est nécessaire de continuer à prévoir des moyens complémentaires pour les services résidentiels et les services d'accueil de jour, mais il est tout aussi nécessaire de poursuivre dans la voie de la diversification des soutiens aux personnes et aux familles.

L'ambition principale de ce projet de décret est de mettre à jour la liste des services pour personnes en situation de handicap pouvant être agréées et subventionnées. Dans un souci de simplification et d'efficacité, ce projet de décret habilite en outre le Gouvernement à compléter ou modifier cette liste de services. Cette modification de l'article 283 du CWAS me permettrait sous peu de proposer au Gouvernement wallon d'adopter un arrêté qui modifie le CWAS concernant les services d'accompagnement, les services d'aide à l'intégration et les services d'aide précoce.

En outre, plusieurs dispositifs sont actuellement financés dans le cadre de projets pilotes ou bien d'initiatives spécifiques en référence à l'article 284 du CWAS, qui pourront ainsi être pérennisés. Ce projet d'arrêté que je porterai prochainement au Gouvernement s'inscrit pleinement dans la continuité du projet porté par ma prédécesseur, Mme Greoli. Je souhaite la remercier pour le travail réalisé. Je vous remercie aussi toutes et tous pour votre attention.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Très rapidement, c'est clairement une bonne chose de reconnaître et de pérenniser les acteurs du secteur du handicap par ce décret. Je voulais profiter de l'occasion pour rebondir sur une autre question : avez-vous également une réflexion par rapport aux SAPS, donc aux services partiellement subventionnés ? On le sait, sous la législature précédente, il y a eu une ouverture qui leur permettait de rentrer dans les appels à projets, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Néanmoins, on sait que ces services sont de plus en plus en difficulté. Si je ne me trompe pas, ils sont une cinquantaine sur le territoire wallon. C'est donc une réflexion de grande ampleur et qui amènera à un budget, mais j'aurais voulu vous entendre sur ce sujet.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Ce projet de décret est une très bonne chose, parce que cela permet une avancée et permet à des services qui existent d'avoir une subvention permanente. Il y a tout de même une question à laquelle j'aurais voulu une réponse, ou un début de réponse, c'est par rapport à l'impact budgétaire dans le changement de législation tel qu'il est proposé là. Si l'on voit le nombre de services qui bénéficient d'une subvention permanente augmentée, le budget pour pouvoir garantir cette subvention permanente est-il là ? Avez-vous déjà fait une évaluation de l'impact budgétaire ? Pouvez-vous nous rassurer à ce sujet ?

(Réaction d'un intervenant)

L'impact budgétaire est le fait qu'il y a toute une série d'organisations et d'institutions qui vont maintenant avoir une subvention permanente, donc l'AViQ va devoir subventionner plus d'institutions. L'impact budgétaire a-t-il été évalué ? Pouvez-vous nous rassurer à ce sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Notre groupe salue bien évidemment cette modification, puisque l'objectif est une meilleure lisibilité. Il y a cependant quelques éléments qui mériteraient une attention particulière, un petit toilettage, vous l'avez d'ailleurs cité à l'instant. L'AWIPH figure toujours dans le texte comme entité compétente, il serait donc peut-être intéressant de remplacer l'AWIPH par l'AViQ dans cette modification.

On parle aussi de Wallex. Je me permets d'insister sur la mise à jour de cet outil, car on constate qu'il n'est pas toujours fiable et actualisé.

Une réforme est-elle en cours ? C'est une de mes questions.

Par rapport au budget, l'avis du Conseil environnemental, social et économique de Wallonie parlait des subventions facultatives qui sont actuellement allouées aux initiatives spécifiques visées par le projet qui s'élève à un peu moins de 5 millions d'euros. Il est indiqué dans l'avis que le Gouvernement envisageait d'opérer un glissement de l'enveloppe budgétaire correspondante vers la dotation afférente aux missions réglementées de l'AViQ et que des précisions sur l'impact budgétaire devaient être apportées lors de la présentation des mesures d'exécution du projet. Il estimait également qu'il fallait vérifier l'impact budgétaire réel de ce glissement qui était envisagé. Peut-on avoir des éléments d'information en avant-première par rapport à ce point-là ?

Je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Madame la Ministre, mon groupe et moi-même saluons la démarche qui permettra de reconnaître des services qui apporteront une véritable plus-value au quotidien des personnes concernées.

J'ai trois questions à vous adresser, Madame la Ministre.

Tout d'abord, concernant le dressage de chiens d'assistance, ceux-ci bénéficient-ils d'un soutien ? Quel est l'impact de la modification apportée au niveau de la formation de ces chiens ?

La deuxième question, c'est afin d'assurer la clarté pour les observateurs de nos travaux et des acteurs de terrain qui sont concernés par ce décret. Pourriez-vous préciser les actions menées par les services du Conseil en aménagement et adaptation du domicile, étant entendu que, dans l'exposé des motifs, celui-ci précise que les services-conseils en accessibilité n'interviennent pas dans l'adaptation du domicile privé ?

Enfin, concernant les services de répit, pouvez-vous rappeler l'enveloppe budgétaire dégagée et évoquée dans l'exposé des motifs ainsi que le nombre de places que cela représentera à terme ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je souligne également l'avancée de ce texte et relève tout l'intérêt de travailler en dehors des murs de l'institution.

J'avais juste une question technique, mais de compréhension pour la suite.

Dans les commentaires de l'article 2 est reprise la phrase suivante : « Les services d'accompagnement peuvent avoir une mission généraliste ou des missions spécialisées ». Je voudrais que vous précisiez bien que les services qui font des missions généralistes et aussi des missions spécialistes ne devront pas se scinder et pourront travailler en commun puisqu'il y a certaines missions ou certains services qui font les deux missions et la même chose au 16.

« Les services organisant des activités pour personnes handicapées sont des services organisant l'une ou plusieurs activités suivantes ». Si maintenant un service fait une et plusieurs activités, est-on bien dans le même cadre et ils ne doivent pas se scinder ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Merci à chacune et chacun pour votre intérêt.

Sur les SAPS, quelques éléments. J'ai mis en place un groupe de travail pour le financement des SAPS à partir de décembre. Des réunions sont donc organisées.

Par ailleurs, on a profité de la situation covid pour rééquilibrer le financement des SAPS, notamment par rapport aux médecins coordinateurs. Ils vont donc bénéficier du financement complet du médecin coordinateur et ce sera d'application comme dans les maisons de repos à partir du 1er janvier.

On a aussi mis des moyens supplémentaires pour les structures. Il y a 2 millions d'euros supplémentaires qui ont été accordés pour l'ensemble des structures ; ce qui va leur permettre de combler une partie de la part qui n'est pas financée à ce stade par la Région. C'était pour moi une première belle avancée puisque ces services étaient partiellement subventionnés et, pour ceux que j'ai eu l'occasion de visiter, font un travail remarquable.

Je les ai donc informés il y a deux ou trois jours de la situation. C'est comme cela que j'ai appris notamment que, dans le choix, il y avait beaucoup de SAPS, notamment sur Tournai. Il y a sans doute un historique.

Il y a donc beaucoup de structures, mais tous les SAPS ont été concernés et je leur ai fait partir un courrier qui doit leur arriver cette semaine. Je crois que c'est parti la semaine dernière.

Je vais essayer aussi de mettre en place les quelques pistes dont nous avons discuté, dans les prochains jours.

Sur la subvention permanente, l'objectif étant de considérer finalement, un peu comme les violences conjugales et familiales, quand on a agréé les structures,

de facto, des structures qui étaient financées de manière pluriannuelle, passent dans un AB spécifique pour les agréments, et les subventions facultatives restent subventions facultatives. Toutefois, si, au niveau de l'écriture, elles doivent passer dans l'agrément, ce sera le cas.

Pour Wallex, ce n'est pas de notre compétence. Madame Laffut, je ne donnerai pas de scoop aujourd'hui, il faudra attendre la présentation en première lecture de l'AGW pour l'impact budgétaire en tant que tel, mais ce sont des mesures qui sont prises et qui ne se feront pas au détriment d'autres services, pour être très claire.

Sur les chiens d'assistance, pour le moment, les associations sont financées par chien dressé. Le projet de décret ouvre la possibilité d'agréer et de subventionner des services plutôt que de le financer au chien.

Pour scinder les agréments, l'option n'est pas d'aller vers une complexité administrative, j'y serai bien entendu attentive dans le cadre du projet de réglementation que je déposerai au Gouvernement.

Pour les services Répit, le refinancement des services Répit sera – mais j'anticipe un peu par rapport au budget 2021 –, sous réserve d'un vote, de 800 000 euros supplémentaires avec une aide exceptionnelle pour le Répit en 2020 de 397 500 euros à partir de novembre jusque mars 2021 et puis le refinancement de 800 000 euros pour 2021.

Y a-t-il des questions auxquelles je n'aurais pas répondu ? Si c'est le cas, n'hésitez pas à me les reposer.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Simplement pour dire que vous n'avez pas répondu à mes questions.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Lesquelles ?

M. Heyvaert (Ecolo). – Je reprends.

C'était pour avoir des précisions sur deux phrases qui pouvaient être mal comprises. C'est que les services d'accompagnement peuvent avoir une mission généraliste ou des missions spécialisées.

Je voudrais que vous précisiez que les services qui avaient les deux en même temps étaient aussi concernés par le décret.

On aurait pu marquer « et/ou » juste pour préciser.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Je vérifie que c'est bien un « ou » inclusif. Je n'interviendrai pas si c'est bien compris tel quel, mais si je devais avoir une information qui contre-indiquerait ce « ou » inclusif, je vous le signalerai.

M. Heyvaert (Ecolo). – Parfait.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Vous n'avez pas de deuxième question ? Vous avez dit « mes questions ».

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. J'entends bien que l'impact budgétaire…

Ce n'est qu'un glissement évidemment, mais le CESE préconisait quand même une évaluation régulière de l'implémentation de ces dispositifs dans le cadre d'une planification territoriale et financière précise. C'était simplement pour insister sur cette évaluation.

Je n'ai pas entendu, par rapport au toilettage, si cela allait se faire ; le mot « AWIPH » va-t-il être remplacé ? Je pense qu'il y a un toilettage important à réaliser.

Wallex, j'entends bien, parce que je pense que c'est le ministre-président qui a la tutelle de service, mais je pense important de le signaler pour une bonne compréhension de tous par rapport à la coordination sur le terrain.

Je pense que c'est important. Merci.

M. le Président. – Merci, Madame Laffut, pour votre vigilance.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 283 DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ EN VUE D'ACTUALISER LES SERVICES ET STRUCTURES POUVANT ÊTRE AGRÉÉS OU SUBVENTIONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT DANS LA MESURE OÙ ILS S'ADRESSENT PARTICULIÈREMENT AUX PERSONNES HANDICAPÉES (DOC. 319 (2020-2021) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent

particulièrement aux personnes handicapées (Doc. 319 (2020-2021) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 2

L'article 2 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant l'article 283 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue d'actualiser les services et structures pouvant être agréés ou subventionnés par le Gouvernement dans la mesure où ils s'adressent particulièrement aux personnes handicapées (Doc. 319 (2020-2021) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF À L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (APA) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le projet d'arrêté relatif à l'aide aux personnes âgées (APA) ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, le projet de décret relatif à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées, l'APA, a été adopté en séance plénière fin septembre.

Le 15 octobre, l'arrêté relatif à ce décret a été adopté en deuxième lecture par le Gouvernement wallon. Les choses ont été faites correctement pour que la reprise de l'APA par la Wallonie soit effective au 1er janvier 2021. On sait que c'est important.

Dès cette date, ce sont les organismes assureurs wallons qui traiteront les demandes de l'APA, évalueront les volets administratif et médical et paieront les allocations aux bénéficiaires en lieu et place de la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale, tandis que l'AViQ aura, elle, le rôle de régulateur.

Avant de faire adopter l'arrêté en troisième lecture, pourriez-vous nous faire part de la teneur de ce texte ? Plus particulièrement, que peut-on noter comme changement par rapport à la deuxième version ?

Quels acteurs de terrain ont été consultés pour la finalisation de cet arrêté et quels sont leurs avis respectifs ?

Des changements ont-ils été apportés, notamment concernant les éventuels ajustements financiers nécessaires sur base d'évaluation précise des besoins actuels et à venir ou à la suite de l'étude brillamment menée par la Cellule de la stratégie et de la prospective de l'AViQ sur l'évolution possible du dispositif ? Quelles ont été les conclusions de cette étude ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les chapitres II, III, IV et V de l'arrêté précisent les missions pour lesquelles le Gouvernement est habilité par décret. Il s'agit respectivement de l'outil d'évaluation de l'autonomie, des modalités de calcul des revenus, de la procédure d'introduction et de gestion de la demande en lien avec l'intervention des organismes assureurs dans le dispositif, qui est le changement majeur par rapport à ce qui existe encore aujourd'hui, et des modalités d'exécution de la renonciation.

Le chapitre VIII de l'arrêté du Gouvernement en projet prévoit les modalités pratiques de financement des organismes assureurs assurant la mission de paiement de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées.

Les modalités de contrôle administratif et financier que réalisera l'agence afin d'évaluer le respect des normes sont également déclinées dans le chapitre IX.

En outre, l'arrêté du Gouvernement précise la composition et le rôle des instances définies dans le projet de décret :

- le Comité de renonciation ;
- le Conseil de la gestion de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées ;
- enfin, l'arrêté du Gouvernement organise un lieu de concertation complémentaire, le Conseil des médecins évaluateurs.

Concernant les changements entre la deuxième et la troisième lecture, il est prématuré de vous répondre précisément, car nous sommes en attente de l'avis du Conseil d'État. C'est donc de cet avis que dépendront les changements qui devront intervenir le cas échéant. Pour le moment, on a consulté les organismes assureurs lors de la rédaction du texte et des instances d'avis tels que le CESE, l'Autorité de protection des données, la Commission wallonne des aînés, le comité de branche Handicap de l'AViQ et l'organe de concertation intrafrancophone.

Les avis ont surtout porté sur l'individualisation des droits dont une étude est toujours en cours, j'en ai parlé à l'occasion de la discussion sur le projet de décret. Aucun changement n'a été apporté aux modalités de calculs de l'allocation.

On attend les conclusions de cette étude et, comme j'ai eu l'occasion de le dire, il est primordial que le dispositif rentre en vigueur au 1er janvier 2021. C'est pour cela que l'on a trouvé plus raisonnable de reprendre dans un premier temps la compétence de l'État. Pour la suite, nous verrons à la fois l'avis du Conseil d'État et, surtout, les évaluations pour pouvoir ajuster le cas échéant le dispositif.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – On sera donc en attente de l'avis du Conseil d'État.

Vous n'avez pas réagi non plus sur l'étude de l'AViQ. Je suppose que l'on aura l'occasion d'y revenir plus tard. Je ne manquerai pas de vous réinterpeller pour avoir plus d'informations sur le sujet. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RÔLE DES POUVOIRS LOCAUX DANS LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rôle des pouvoirs locaux dans la lutte contre l'isolement ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, la crise que nous vivons et les mesures extrêmement fortes et nécessaires prises pour faire face à cette seconde vague de contaminations nous contraignent bien légitimement à revoir à nouveau complètement notre façon de vivre.

Ces mesures ont et auront un impact important, et sans doute dramatique, sur la situation psychologique d'une part importante de la population qui se retrouve à nouveau plongée dans l'isolement et la solitude.

À cela s'ajoutent encore les effets à court, moyen et long termes de la crise économique qui aura aussi des conséquences sociales et psychologiques importantes. Il est malheureusement de plus en plus difficile, malgré les signes d'espoir que l'on voit tout doucement se dessiner, d'entrevoir le bout du tunnel. En tout cas, il est difficile de voir à quelle échéance ce bout du tunnel peut se dessiner.

Tous les acteurs tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme quant à l'impact psychologique des mesures. Dans ce cadre, les pouvoirs locaux ont un rôle fondamental à jouer pour lutter contre l'isolement et la solitude. C'est d'ailleurs ce qu'exprimait récemment le Gouvernement fédéral, notamment, mais j'ai également entendu d'autres expressions.

Cette question que je suis en train de vous adresser était, au départ, destinée à votre collègue, M. Collignon, mais je suis heureux de vous la poser et je me réjouis d'entendre votre réponse puisque cela s'inscrit dans une réflexion plus large, je m'en doute bien.

Dès lors, Madame la Ministre, quelles initiatives supplémentaires peuvent être mises en place par les pouvoirs locaux pour lutter contre l'isolement et la solitude ? Comment la Région les accompagne-t-elle dans ces démarches ? Des moyens spécifiques sont-ils prévus à cet effet ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le Plan de cohésion sociale 2020-2025, mis en œuvre au sein des 205 pouvoirs locaux, poursuit les objectifs que vous connaissez : réduire la précarité et les inégalités, l'accès aux droits fondamentaux et contribuer à une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Dans le cadre des compétences de mon nouveau collègue Christophe Collignon, 23 millions d'euros sont consacrés à soutenir ces plans qui permettent de développer un certain nombre d'actions visant à rompre l'isolement des personnes au travers d'activités diverses.

Depuis le début de la crise sanitaire, les PCS ont fait preuve de réactivité, de pragmatisme et d'efficacité pour venir en aide aux citoyens, et pas uniquement dans ma commune. J'imagine qu'à Huy aussi. En tout cas, quand j'en ai parlé avec mon Collègue Christophe Collignon, c'est ce qu'il m'avait également renvoyé.

Ils ont, en effet, déployé un éventail d'initiatives de solidarité et d'aides aux personnes pour répondre aux besoins urgents de la population.

À l'occasion de la première phase de la crise, le SPW Intérieur et Action sociale a réalisé un sondage auprès des plans de cohésion afin d'inventorier ces actions.

Il apparaît que 87 % des répondants ont mené ou ont été associés à une ou plusieurs initiatives solidaires. Par exemple, la mise en œuvre d'une ligne d'écoute téléphonique pour les personnes les plus isolées, la création de plateformes citoyennes, le soutien à des initiatives lancées par la commune, le CPAS ou d'autres partenaires, la livraison de courses, de repas, de colis, beaucoup d'initiatives en ce sens également. Pour permettre que ce soit concrétisé rapidement, on a fait preuve d'une souplesse dans la mise en œuvre des actions liées à la crise.

À la suite du rebond de l'épidémie ce 20 octobre, Christophe Collignon a adopté une circulaire relative aux initiatives de solidarité et d'aide aux personnes à travers ces plans de cohésion sociale pour encourager l'utilisation des moyens affectés au PCS pour répondre à l'urgence sociale à laquelle les pouvoirs locaux sont confrontés. On sait que des mesures ont été adaptées, que les mesures classiques pour rompre l'isolement social ou dans le cadre des plans de cohésion n'ont pas toujours pu être menées, eu égard aux mesures d'hygiène, par contre, pour pouvoir y répondre à la fois par un besoin de lien, d'appel téléphonique, d'organisation, de solidarité, de volontaires qui se mettent au service des plus fragiles.

Toutes les initiatives de solidarité qui ont été menées pour soutenir les publics fragilisés pendant le confinement et le déconfinement ou qui seront menées pour toute la durée de cette crise, en tout cas jusque la fin de l'année, sont finançables dans le cadre du PCS.

L'impact de l'isolement a aussi des conséquences avérées sur la santé mentale de la population, on en a parlé il y a à peine deux questions.

À ce titre et comme vous le savez certainement, je vous confirme que les premières mesures prises en avril dernier dans le cadre de la crise afin de renforcer l'aide psychologique nécessaire à la population, aux professionnels et aux personnes en institution n'ont pas tardé à être activées par les différents opérateurs qui ont été sollicités. On a donc engagé 141 professionnels dans les services de la santé mentale, des soins psychiatriques, et cetera. On a aussi travaillé avec le centre de prévention du suicide et d'accompagnement.

Le Gouvernement a aussi adopté des mesures de soutien supplémentaires parmi lesquelles l'octroi de moyens financiers à divers services du secteur de la santé mentale. On a prolongé au 31 décembre 2021 les moyens complémentaires obtenus en avril pour engager un budget supplémentaire de 4 millions d'euros pour les centres de revalidation fonctionnelle, les maisons de soins psychiatriques, les plateformes de soins palliatifs, les services assuétude, les services de santé mentale. Ces mesures prévoient notamment l'engagement d'un certain nombre de travailleurs au sein des plateformes de soins palliatifs, 16, et 26 pour les services d'assuétude qui sont répartis sur l'ensemble du territoire wallon. Avec ces nouvelles mesures, c'est donc 185 équivalents temps plein supplémentaires qui vont être mobilisés sur le terrain en Wallonie.

Il est à noter qu'un comité de pilotage transversal a aussi été mis en place avec deux comités d'accompagnement sectoriels, pour le secteur des aînés et le secteur du handicap, pour accompagner ces mesures, pour s'assurer que l'on soit en adéquation avec la situation de crise, et que l'on monitore leurs effets au regard des moyens déployés.

Ce comité a notamment pour mission de déterminer des indicateurs, c'est-à-dire les ressources, les réalisations, les résultats, qui permettant d'évaluer les mesures mises en place. Pour le moment, sur l'ensemble des équivalents temps plein octroyés pour renforcer les équipes, on est à plus de 80 % de réalisé et d'engagement.

Le Gouvernement wallon analyse régulièrement les indicateurs pour ajuster l'offre de soins en santé mentale sur le territoire wallon et de répondre, le plus adéquatement possible, aux besoins des travailleurs, des résidents et de la population.

Enfin, je l'ai annoncé notamment dans la presse, on a lancé une initiative, une grande campagne de

communication avec un site internet trouverdusoutien.be. Cela a été lancé en octobre dernier et cela a pour objectif de favoriser la résilience mentale et d'améliorer la visibilité de l'offre de soins en santé mentale sur le territoire de la Région wallonne, parce que les citoyens ne savent pas toujours à quelle porte aller frapper, l'éventail du dispositif. Ce que les travailleurs m'ont notamment renvoyé dans les services de santé mentale, c'est que peu de nouvelles personnes rentraient dans les dispositifs ou passaient la porte d'un service de santé mentale. On m'a aussi informée, et je l'ai relayé, de l'importance d'aller chercher des personnes précarisées, les plus précarisées. Je ne suis pas sûre que les plus précarisés vont aller sur le site internet, c'est un outil en plus. Ce sont des chantiers sur lesquels nous allons aussi travailler.

Jusqu'à présent, la campagne a été diffusée principalement via les réseaux sociaux. La diffusion en radio a maintenant débuté. Quant aux affiches de la campagne, elles seront très vite visibles dans les établissements du secteur de l'aide et du soin. Ces affiches seront aussi diffusées par l'ONE et par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse, grâce à une collaboration avec l'AViQ. Étant donné la diffusion progressive de la campagne via divers canaux, il semble prématuré d'en analyser les effets. Cependant, le site a été consulté à près de 20 000 reprises depuis le lancement de cette campagne. De ce point de vue, c'est quand même une audience intéressante.

N'hésitez donc pas également vous-même à vous l'approprier et à le relayer à vos réseaux sociaux, et éventuellement aux professionnels, aux familles, et aux secteurs qui pourraient être concernés par une envie ou un besoin de devoir trouver du soutien ou des réponses qui sont adaptées, peut-être à la situation anxiogène que nous vivons depuis quelques mois.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci beaucoup, Madame la Ministre. C'est vrai que je n'ai pas la chance toutes les semaines de venir dans cette commission, mais j'apprécie toujours énormément venir entendre vos réponses parce que, encore une fois, elle est extrêmement complète, donc je vous remercie.

C'est vrai qu'il faut remercier les pouvoirs locaux, les agents sur le terrain qui se mobilisent réellement. Je vous confirme que c'est le cas notamment à Huy également. L'enjeu de la solidarité et d'organiser cette solidarité est vraiment important. Maintenant, l'enjeu est de maintenir cela aussi dans la durée parce que, clairement, l'isolement est au moins aussi dangereux que le virus et cela va durer encore pendant des mois.

On n'est pas dans les mêmes conditions que lors du premier confinement. La période n'est pas la même, cela arrive aussi après d'énormes efforts qui ont déjà été consentis pendant des mois par la population, et donc je pense que dans ce cadre les mesures que vous indiquez sont particulièrement importantes. C'est du concret, je pense que c'est important.

Ensuite, la fin de votre réponse m'intéresse particulièrement parce que, souvent, on a beau mettre en place toute une série d'initiatives, si les gens n'en sont pas informés ou s'il n'y a pas de centralisation de cette information, c'est un problème. Ici, le fait de travailler à cette centralisation de l'information et de guider les gens pour faire en sorte de toucher de nouveaux publics, c'est fondamental en termes de communication notamment.

Enfin, j'insiste sur le rôle que nous pouvons tous jouer à notre niveau pour participer à l'organisation de cette solidarité et faire chacun des gestes à nos niveaux, tant en termes de communication que de gestes concrets pour participer à rendre l'isolement un peu moins difficile.

QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ADAPTATION DU PLAN GRAND FROID À LA CRISE SANITAIRE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'adaptation du plan Grand Froid à la crise sanitaire ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, lors du débat organisé en séance plénière, notre groupe soulignait l'importance d'assurer un accueil de qualité et sécurisé des personnes sans-abri et en accordant une importance toute particulière en cette période de grand froid qui commence. Le plan Grand Froid est activé depuis ce 1er novembre et doit permettre d'accroître les capacités d'accueil en hiver. Les relais sociaux sont des acteurs privilégiés pour l'accueil des SDF, mais d'autres acteurs organisent également cet accueil.

Comment le Gouvernement a-t-il décidé de renforcer le plan Grand Froid en vue d'assurer l'accueil pendant la crise sanitaire ?

Quelles sont les collaborations nouées afin d'offrir, outre le gîte, un accompagnement médical aux personnes sans-abri ?

Quels sont les acteurs soutenus dans les provinces ne disposant pas d'un relais social ?

Les gouverneurs sont-ils mobilisés pour organiser l'accueil et la création de places supplémentaires comme ce fut le cas lors de la première vague de la crise covid ?

J'ai été très courte, je dois l'avouer, donc je crois que j'ai été sympathique.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, on est conscient des difficultés que rencontrent les personnes les plus vulnérables face au rebond de l'épidémie, particulièrement en période hivernale.

C'est pour cela que l'on a pris une série de mesures pour soutenir les structures d'hébergement, les relais sociaux et leurs partenaires pour faire face à cette deuxième vague ; des mesures qui consistent, d'abord, à offrir du soutien financier. Derrière le soutien financier, pour les relais sociaux de Charleroi, de La Louvière, de Liège, de Mons, de Namur, de Tournai et de Verviers, et des gouverneurs des Provinces du Brabant et de Luxembourg, là où il n'y a pas de relais sociaux… Mais si Rodrigue Demeuse m'interroge – parce qu'il y a toujours un député qui m'interroge, c'est Laurent Heyvaert, je pense, sur le Brabant wallon – sur les mesures là où il n'y a pas de relais social, des mesures sont prises également pour couvrir l'ensemble du territoire parce qu'il y a des besoins, malheureusement, sur l'ensemble de la Wallonie. On a donc pris des mesures à la fois pour les relais sociaux et pour les deux provinces qui n'en ont pas.

Ces aides additionnelles octroyées en raison de la résurgence de la crise sanitaire permettent de mettre en place les solutions utiles et nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des personnes sans-abri ainsi qu'à l'accompagnement médical grâce notamment aux relais santé et aux maisons médicales.

Les interventions exceptionnelles octroyées aux gouverneurs des provinces là où il n'existe pas encore – j'imagine que cela ne saurait tarder – de relais social peuvent en effet servir à la mise en œuvre de places alternatives.

Plus globalement, les moyens dégagés par le Gouvernement le 21 octobre dernier s'élèvent, pour les opérations de l'action sociale qui relèvent du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale, à plus de 3 millions d'euros et ces moyens sont complémentaires aux subventions octroyées annuellement aux relais sociaux dans le cadre spécifique des plans Grand Froid.

On doit faire en sorte que les personnes vulnérables ou fragilisées par cette crise puissent avoir recours aux services qui rencontrent des besoins élémentaires.

On doit se loger dans des conditions de distance physique qui ne sont pas du tout possibles si l'on regarde les dortoirs, vous en connaissez sur votre territoire également. Il a fallu adapter les règles, enlever des lits, donc compenser par d'autres dispositifs et d'autres lieux qui peuvent accueillir en toute sécurité des personnes qui peuvent se loger pour quelques nuits et trouver des solutions d'urgence. On doit se nourrir et se soigner aussi.

Il était important, pour nous, d'accorder un soutien significatif à ces secteurs essentiels. Vous admettrez avec moi que l'aide est importante, mais nécessaire.

Cette année 2020-2021, près de 500 000 euros sont octroyés aux relais sociaux pour les plans Grand Froid. Dans ce cadre, chaque relais social doit respecter un cahier des charges minimum avec pour objectifs la mise en place d'un dispositif renforcé en période hivernale et des réponses aux besoins urgents de toute personne en détresse sociale aiguë. Le cahier des charges prévoit d'établir ou de renforcer les contacts et les collaborations avec les autorités locales de l'arrondissement administratif.

Enfin, je tiens à souligner l'engagement sans faille de celles et ceux qui accompagnent les personnes les plus vulnérables dans un contexte difficile et inédit. On doit saluer le travail et remercier tous les travailleurs psychomédicaux et l'ensemble des équipes qui méritent également toute notre reconnaissance et notre considération.

C'est la raison pour laquelle je me suis rendue au relais social de Liège, rue Sur-la-Fontaine, et à Saint-Laurent. On parle beaucoup des travailleurs du secteur des maisons de repos ou des hôpitaux, mais pour pouvoir organiser un soutien sans faille dans une période aussi inédite on a aussi besoin des éducateurs et des assistants sociaux qui s'occupent des plus fragiles. Eux aussi sont en partie les héros de cette crise.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses. Je vais être sympathique parce que je vais faire court aussi. Je vais pointer quelques réponses que vous m'avez données.

Je me réjouis des mesures pour les relais sociaux et pour les provinces qui n'en ont pas. Je suis heureuse de vous entendre sur l'accompagnement médical. Vous avez dit, et vous avez raison, que l'aide apportée est primordiale et importante. Vous avez parlé des travailleurs du secteur. Il était important de souligner également leur implication.

QUESTION ORALE DE M. SAHLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES »

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Sahli, sur « le renforcement de la lutte contre les violences conjugales » ;
- Mme Ryckmans, sur « l'accueil des femmes victimes de violences conjugales ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). – Madame la Ministre, le 25 novembre prochain aura lieu, comme chaque année, la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En ces temps de crise sanitaire et compte tenu de l'impact que les mesures qu'elle implique ont sur le quotidien de nos concitoyens, il me semble plus que jamais important de mettre l'accent sur la nécessité de lutter activement contre la violence conjugale, laquelle est malheureusement plus importante à l'égard des femmes.

La crise sanitaire et le confinement ont un impact fort sur les violences conjugales avec une forte croissance connue lors du premier confinement. Avec les nouvelles décisions prises par le Gouvernement wallon, suivi par le Comité de concertation le 30 octobre imposant un reconfinement partiel, il faut malheureusement craindre que la situation ne dérape à nouveau et que les victimes de ces violences soient à nouveau placées dans des situations dramatiques.

Comment entendez-vous prévenir les violences conjugales et soutenir les victimes vu le confinement ?

Les services d'aide et d'accompagnement vous ont-ils à nouveau fait part d'une croissance forte des problèmes ?

Un accueil d'urgence renforcé des victimes a-t-il été mis en place ?

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, le 25 novembre prochain sera la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Or, l'actualité nous montre à quel point les violences conjugales et intrafamiliales sont omniprésentes.

En effet, le meurtre d'une jeune femme le 24 octobre dernier à Bruxelles a ravivé une fois de plus l'indignation : encore un féminicide, le 17e en Belgique en 2020. On peut malheureusement craindre que le reconfinement, les mesures de couvre-feu, des fermetures des lieux d'accueil et des activités des enfants et des jeunes, ainsi que le retour au télétravail généralisé, ravivent encore les tensions et violences au sein des familles. Il est donc essentiel de pouvoir agir à nouveau avec la plus grande attention, malgré le fait que les équipes sont affaiblies ou fatiguées et que les bénévoles sont sans doute moins disponibles. En même temps, il a été en principe possible de se préparer de manière plus efficace et de tirer les leçons de la première vague de mars-avril. Tout cela était bien prévisible.

La prévention a-t-elle été réactivée ? De quelle manière ? Par le biais de campagnes d'information ou par des solutions concrètes d'accompagnement ? Avec quels résultats ?

Les services d'aide sont-ils bien prêts à assurer la protection des victimes ? Les procédures d'urgence ont-elles été, le cas échéant si cela s'avérait nécessaire, améliorées et réactivées afin d'assurer, aussi en Wallonie, une protection optimale des femmes victimes de violences domestiques ? De quelle manière ? La situation des enfants témoins de violences ou eux-mêmes victimes de violences a-t-elle pu être prise en charge ? Là aussi, de quelle manière ?

En ce qui concerne les lignes d'écoute, les campagnes de communication ont bien fonctionné et ces lignes sont bien utilisées. Qu'est-il prévu pour amplifier ces services d'appels essentiels ? Quels sont les résultats à ce jour du dispositif d'alerte dans les pharmacies que vous avez encore évoqué récemment en direct ?

Pour ce qui est des hébergements d'urgence, les infrastructures d'accueil étant déjà saturées et le personnel manquant et épuisé, combien de places supplémentaires sont nécessaires selon vous ? Comment cela a-t-il été pensé ? Par exemple, dans des hôtels ou des gîtes libérés comme cela s'est passé pendant la première vague. Comment sont organisés le *testing* covid-19 et l'éventuel isolement pour les nouvelles arrivantes et pour le personnel ?

La médiatisation du phénomène de violence conjugale lors du premier confinement a participé à l'augmentation des demandes d'hébergement. Il va falloir maintenant être à la hauteur de ces réalités

grandissantes et assurer l'accueil des victimes. La situation est vraiment préoccupante.

Pour terminer, Madame la Ministre, la *task force* de la CIM Droits des femmes s'est réunie le 28 octobre dernier. A-t-elle abordé ces sujets ? Qu'en est-il ressorti exactement ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame et Monsieur les Députés, merci à vous deux pour ces questions et cette réalité-là aussi.

On avait terminé par là, Madame Ryckmans. Des groupes de travail ont effectivement été créés au printemps dernier et on les a à nouveau réunis. C'est comme cela que le groupe de travail lié à la CIM Droits des femmes s'est rassemblé le 28 octobre et la *task force* « Violences conjugales » intrafrancophone. On a fait le point sur les lignes d'écoute, sur l'hébergement des victimes ou encore sur la prise en charge par les services de police. L'ONE et les équipes SOS enfants étaient représentés dans la *task force* intrafrancophone et le point a été également fait sur la situation des enfants qui sont exposés aux violences.

De nouvelles actions de communication sur les services d'aide existants sont envisagées à l'échelon régional puisque, comme vous le dites, le fait de se retrouver dans une situation comme celle-là, parfois, il n'y a pas de fait de violence qui existait à la première vague, mais la deuxième exacerbe encore plus les tensions. Il est tout à fait possible que cela se présente en deuxième vague. C'est important de faire savoir les services qui existent pour le public qui n'aurait peut-être pas marqué de l'intérêt, puisqu'il ne se sentait pas concerné il y a quelques semaines encore.

Des campagnes sont prêtes à être diffusées. Toutes les entités fédérées ont demandé l'appui du Fédéral pour obtenir du temps d'antenne d'utilité publique, les espaces concédés, pour relayer, en télé et en radio, les campagnes qui vont diffuser les numéros des services d'aide, d'écoute et aussi les *chats* qui fonctionnent très bien pendant cette période un peu plus particulière.

Pour les situations d'urgence à haut risque de dangerosité, le déploiement de l'alarme harcèlement a fait l'objet d'échanges dans le cadre des GT récurrents de la CIM Droits des femmes. Il s'agit d'une application intégrée dans l'app-112 qui fonctionne avec un bouton portable relié par Bluetooth au smartphone de la victime. Elle fait pour le moment l'objet d'une phase-test pilote. Elle sera ensuite évaluée pour si l'on peut le généraliser ou pas.

Les chiffres des appels à la ligne d'écoute restent stables depuis le premier déconfinement, à savoir 40 appels par jour environ.

Maintenant, 40, c'est stable, mais c'est surtout le double d'appels par rapport à la situation d'avant-crise. La ligne d'écoute est « armée » – drôle de terme pour parler de violence conjugale – pour faire face à cette situation ainsi qu'à une éventuelle nouvelle inflation d'appels.

En effet, en date du 1er juin, j'ai accordé un subside spécifique de 41 730 euros à la ligne d'écoute pour engager du personnel qui permet de maintenir un troisième poste d'écoute et le *chat* pour la période du deuxième semestre de cette année, du 1er juin au 31 décembre.

Je suis aussi en train de remplir les formalités pour prolonger cette aide durant toute l'année 2021 et tous les spécialistes des collectifs de violences conjugales à la ligne d'écoute nous disent que ce sera nécessaire.

Je viens aussi d'agréer, ces dernières semaines, sept nouveaux services spécialisés dans la prise en charge de victimes de violences et d'accompagnement des acteurs. On y a d'ailleurs travaillé ensemble sous l'ancienne législature pour pouvoir les pérenniser. C'est donc un bel aboutissement de se dire qu'ils ne devront plus travailler et passer des heures dans des démarches administratives, simplement pour prolonger l'action totalement pertinente qu'ils mènent depuis de nombreuses années, maintenant. Le nombre d'agréments octroyés depuis la mise en œuvre du décret wallon du 1er mars 2018 est de 11 services. Les associations qui bénéficiaient généralement d'un subside facultatif se voient désormais dotées d'un subside structurel à durée indéterminée qui peut aller jusqu'à 93 000 euros par an.

En 2020, cela veut dire que près de 1 million d'euros ont été dédicacés à cette politique. La période actuelle est particulièrement propice au développement des Relais pharmacie, et la Conférence interministérielle Droits des femmes du 8 mai dernier avait chargé les Régions de mettre en place ce dispositif en Belgique. Il avait montré son efficacité là où il avait été mené à titre de projet pilote, notamment dans les villes de Liège et Mons.

La généralisation de ce dispositif à l'ensemble de la Wallonie va s'opérer concrètement dans quelques jours pour peut-être une journée symbolique. Il est vrai que nous avons déjà eu des contacts avec l'ensemble des pharmaciens. Cela a d'ailleurs bien fonctionné. Ont été présents un certain nombre de pharmaciens qui ont marqué leur intérêt, qui ont posé des questions, car il y avait un représentant de la police, en l'occurrence M. Koekelberghe, et un représentant du collectif des violences conjugales et familiales qui fait aussi le *call*, M. Simoens, ainsi que la responsable qui a mis en place

le projet Relais pharmacie sur Liège. Cela permettait ainsi d'expliquer concrètement quel était le travail.

C'est le fruit d'une collaboration avec l'Association pharmaceutique de Belgique et l'Association des unions des pharmaciens, le secteur associatif et la police.

Dans les 1 800 pharmacies que compte la Wallonie, les pharmaciens vont pouvoir orienter les victimes qui en ont besoin, qui l'expriment ou qui sont en détresse psychologique vers des services spécialisés de prise en charge ou bien vers la police, en cas d'urgence. On est dans deux dispositifs différents. Si c'est l'extrême urgence, c'est bien sûr le 112 et, si la situation revêt moins de l'urgence, on les renvoie vers toute une série de numéros : soit le numéro vert qui est également nécessaire pour les pharmaciens, car le 0800/30.030 est utile pour les victimes, mais potentiellement aussi pour les témoins ou les opérateurs qui peuvent avoir des questions, car ils auraient été confrontés à des témoignages de ce type.

Un webinaire a eu lieu le 10 novembre pour leur exposer les nouvelles missions, répondre à leurs questions, pour les soutenir dans cette tâche. Chacun a reçu un vade-mecum avec des informations pratiques pour orienter les victimes ainsi qu'une affiche à apposer.

Si vous me voyez donc de temps en temps en télétravail chez moi, j'ai mis l'affiche à côté. Si je passe à la télévision, cela fait aussi une publicité supplémentaire pour le numéro d'appel et sensibiliser aussi à l'égard d'un secteur qui nécessite, je pense, toute notre attention.

Le 29 octobre dernier, une rencontre a eu lieu entre mon cabinet et les maisons d'accueil agréées pour accueillir des victimes de violences conjugales dans le but de dresser un état des lieux plus précis de l'impact de la nouvelle vague de la crise sanitaire sur l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales.

On a également mis en place un groupe de travail consacré à la crise et aux personnes vulnérables, en ce compris les femmes victimes de violences. Ce groupe de travail initié le 12 novembre dernier se réunit chaque semaine et a pour objectif de monitorer la situation de l'offre d'accueil afin d'identifier les besoins urgents qui ne seraient pas rencontrés et investiguer des pistes de solution immédiates. Il est notamment composé de représentants du cabinet de M. le Ministre-Président, du SPW Action sociale, des relais sociaux, des fédérations des maisons d'accueil, du Réseau de lutte contre la pauvreté et la Fédération des CPAS.

Il est certain que si la situation n'est pas partout la même. Les demandes d'hébergement pour ce public se multiplient dans un contexte où les maisons sont contraintes de restreindre le taux d'occupation habituel pour garantir une sécurité sanitaire, en réservant des places pour les sas d'entrée ou de confinement. L'impossibilité actuelle, heureusement bientôt levée, de réaliser un *testing* systématique, même s'il est encore possible pour les personnes âgées ou celles qui présentent une comorbidité, à l'entrée de la structure d'accueil, ralentissait les flux d'entrée, puisque les personnes entrantes sont placées en quarantaine.

Par exemple, à Liège – je le dis parce que M. Antoine vient aussi pour la question des relais sociaux et des SDF –, quand il y a des situations comme celle-là, avant que les personnes intègrent une structure d'hébergement, celles-ci restent 7 jours ou 14 jours en quarantaine, sont testées et sont mises dans un hôtel. Il y a des chambres d'hôtel spécifiques. Les victimes de violence conjugale, c'est le cas aussi, en famille pendant le temps de la durée de la quarantaine ou de l'isolement, de manière préventive, avant de rejoindre leur structure.

Pour faire face à cette situation, on a remis un nouveau montant forfaitaire de 400 euros par place agréée pour toutes les structures d'hébergement en action sociale, et donc aussi pour les maisons d'accueil qui hébergent des femmes victimes de violences, dans le cadre des moyens additionnels obtenus pour faire face à la seconde vague. Comme au printemps, ces montants peuvent servir à organiser l'accueil alternatif ou à renforcer, ou les deux, en fonction des situations. Il y a 2 440 places, soit un budget total de 976 000 euros qui est consacré pour des initiatives diverses. Alors que certaines maisons d'accueil ont recommencé à louer des chambres d'hôtel – je venais d'y faire référence –, d'autres organisent la mise en place de logements, en collaboration avec les CPAS et les provinces ou d'autres acteurs locaux.

En collaboration avec les fédérations des maisons d'accueil, nous examinons la situation pour alléger la charge administrative des maisons d'accueil et renforcer la performance du monitoring qui dresse un état des lieux de la situation sanitaire et de la disponibilité des places dans ces structures.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie chaleureusement pour l'ensemble des éléments de réponse que vous venez de nous fournir. Je sais votre engagement en faveur des droits des femmes et surtout aussi en faveur de la lutte contre les violences conjugales. La Wallonie n'a pas à rougir de toutes les mesures qu'elle met en place pour lutter de manière efficace contre les violences conjugales.

Malgré tout, Madame la Ministre, les violences continuent leur petit chemin, en silence, mais les violences aujourd'hui tuent. C'est pourquoi ces violences, qu'elles soient psychologiques, physiques, sexuelles ou économiques, doivent être condamnées en permanence.

En cherchant de la documentation pour préparer cette question, j'ai un peu cherché s'il y avait une étude

sur la question. Je n'en ai pas trouvé. Sans doute que mes recherches ne sont pas assez performantes, mais, dans l'éventualité où il n'y a pas d'étude récente sur la question des violences conjugales, j'ai une suggestion à vous faire, Madame la Ministre. Ne serait-il pas envisageable de penser à lancer une étude sur la question de telle manière à l'approcher d'une autre manière, pour pouvoir sans doute dégager d'autres pistes de réflexion, de telle manière à consolider, voire peut-être à réorienter les actions qui sont mises en place aujourd'hui ?

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses, extrêmement complètes et extrêmement fouillées, qui répondent à toutes les questions que j'avais posées et qui montrent son engagement et la manière proactive dont les choses sont préparées, dont les réunions régulières permettent de faire le point et le cas échéant de réorienter ou de réagir rapidement, mais aussi la volonté qui est toujours de pérenniser les moyens.

Un élément qui attire particulièrement mon attention est ce que vous avez dit : « Le chiffre d'appels est stable, mais c'est le double ». Cela veut dire que nous devons, de manière très proactive, notamment en matière budgétaire, considérer que la première, la seconde vague et le confinement ont mis à jour l'importance de ces phénomènes de violence, leur existence dans l'ensemble de la population et la nécessité d'y faire face sur le long terme.

Voilà des outils qui nous seront nécessaires pour répondre adéquatement à cette information nouvelle. Je pense que nous avons maintenant l'obligation d'agir au vu de ce que nous savons et qui s'est manifesté.

Je vous remercie pour votre attention.

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ABSENCE D'ABRI DE NUIT EN BRABANT WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'absence d'abri de nuit en Brabant wallon ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, je vous remercie pour votre indulgence. J'étais occupé chez Mme Tellier pour d'autres questions importantes, mais celle-ci me tient particulièrement à cœur. Quand je dis « me tient particulièrement à cœur », je crois devoir vous y associer, ce qui explique peut-être aussi largement votre indulgence parce que vous portez un intérêt évident à la question.

Madame la Ministre, le 10 octobre de chaque année, la Journée internationale des sans-abri permet d'attirer l'attention du monde politique sur les besoins au niveau local des personnes mal logées ou sans-abri, donc d'encourager les autorités à s'engager dans la lutte contre le mal-logement.

Depuis le décret de Maxime Prévot de 2016, toutes les villes wallonnes de plus de 50 000 habitants sont contraintes d'aménager un abri de nuit pour le logement d'urgence des sans-abri et des modalités de financement ont été arrêtées à cet effet.

Une seule province ne dispose pas d'une telle infrastructure : le Brabant wallon. Depuis quatre ans, ma formation politique, comme d'autres, se bat pour la création de deux structures, l'une à Nivelles et l'autre à Ottignies–Louvain-la-Neuve, fondées sur une démarche associative dans chacune des villes concernées.

Votre budget à l'initial, en 2020, a augmenté de 503 000 euros pour la création et le soutien des abris de nuit. Plus récemment, notre Parlement a décidé, à l'ajustement, la création d'un Fonds de lutte contre la pauvreté, alimenté de 25 millions d'euros, sous la responsabilité du ministre-président.

En pleine pandémie, à la veille de l'hiver et de ses grands froids, il est urgent de doter enfin le Brabant wallon de deux abris de nuit.

Très concrètement, êtes-vous prête à financer de telles infrastructures ainsi que les services sociaux pour son fonctionnement ? Quelles initiatives allez-vous prendre ?

En la matière, j'ai une suggestion. Nous avons une intercommunale sociale du Brabant wallon qui, même si elle connaît des difficultés financières réelles, a une totale expertise en la matière et elle collabore déjà avec le monde associatif. Si vous la sollicitiez, elle pourrait prendre son bâton de pèlerin. La présidente du CPAS de Louvain-la-Neuve est extrêmement ouverte à cette proposition, mais la ville ne souhaite pas porter seule le coût, mais faire un appel à une solidarité wallonne ou de l'ensemble des CPAS du Brabant wallon.

C'est avec beaucoup d'intérêt, de passion et d'impatience que je vous écouterai, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je viens d'expliquer, en réponse à deux questions, les mesures prises pour les personnes sans-abri et les plus fragiles d'entre nous en Wallonie. Après MM. Legasse et Heyvaert, vous complétez l'intervention pour insister sur la nécessité de trouver des solutions. Bien que des provinces soient plus favorisées que d'autres, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de fragilités, d'accidents de la vie et de difficultés pour un certain nombre d'entre eux, quelle que soit la province dans laquelle ils habitent. Au contraire, le fait de concentrer l'aide dans certaines villes ou dans certaines provinces et pas d'autres fait en sorte que l'on assiste à des phénomènes de déplacement qui ne sont pas dignes d'une région qui doit pouvoir accueillir là où se trouvent les personnes. Il ne doit pas être nécessaire de devoir faire une centaine de kilomètres pour trouver un abri de nuit et d'avoir des solutions adéquates dans certaines provinces et moins dans d'autres. J'y suis donc aussi sensible.

En ce qui concerne l'absence d'abri de nuit dans le Brabant wallon, la réglementation prévoit que le Gouvernement détermine une programmation pour les abris de nuit. Cette programmation peut prendre en considération des facteurs d'ordre conjoncturel qui ont pour conséquence une augmentation du nombre de personnes en difficultés sociales dans une province. Cela peut être le cas de cette crise sanitaire. Un abri de nuit peut être agréé et subventionné, dès sa constitution, pour autant que les conditions d'agrément soient respectées.

Je me dois de rappeler qu'il faut clairement une volonté locale pour faire aboutir un projet d'abri de nuit. J'entends au moins trois formations politiques, et je ne sais pas si la quatrième n'est pas convaincue ou ne s'est pas encore exprimée. Toujours est-il que j'avais dit qu'il y a une majorité pour pouvoir avancer dans ce débat. Je le dis en toute fraternité parce que, depuis quelques mois, vous êtes plusieurs à m'interroger sur cette question. Vous exprimez que l'on va convaincre les autorités locales de converger parce qu'il y a suffisamment de forces vives autour de la table pour avancer dans ce dossier.

Une réflexion sérieuse est engagée, à laquelle nous avons été associés ; elle est en cours au niveau de la Province du Brabant pour aboutir à la création d'un relais social intercommunal. Ce relais, dès qu'il sera constitué, aura pour mission d'évaluer les besoins en termes d'hébergement d'urgence. Je soutiens pleinement la démarche. Je m'en suis exprimée notamment lors de la constitution du budget 2020. Je le redis aujourd'hui pour l'avenir, je serai aux côtés financièrement pour pouvoir soutenir l'initiative.

La Fédération des maisons d'accueil, l'AMA, m'a d'ailleurs adressé une demande de subvention facultative pour soutenir le processus de mise en place de cette nouvelle structure dans le BW via le recrutement d'un chargé de mission. Je peux vous annoncer que ce traitement est sur le point d'être finalisé.

Plus largement, le Gouvernement wallon est plus que jamais conscient de la situation des personnes les plus vulnérables face au rebond de l'épidémie. C'est pour cela – c'est ce que j'expliquais il y a deux questions orales – que, à mon initiative, on a décidé de prendre des mesures fortes pour soutenir les 70 structures d'accueil d'hébergement, toutes les maisons d'accueil, toutes les maisons de vie communautaire et les abris de nuit, et les sept relais sociaux pour faire face à la deuxième vague. Dans ce cadre, j'ai souhaité également qu'il n'y ait pas de provinces qui ne bénéficient pas de moyens parce que les demandes sont là également. C'est la raison pour laquelle les gouverneurs des Provinces du Brabant wallon et de Luxembourg, qui n'ont pas de relais sociaux, bénéficieront également chacun de 50 000 euros à titre d'intervention exceptionnelle pour rencontrer des besoins urgents liés à la crise sanitaire.

Tout cela pour dire que le dossier avance. J'espère très sincèrement que, dans le cadre des budgets 2021, nous aurons l'occasion d'être sur place pour inaugurer un service qui répondra inévitablement à des demandes – malheureusement, j'ai envie de dire – pour lesquelles il ne faut pas fermer les yeux.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je voudrais remercier sincèrement Mme la Ministre. Je la crois sincère, non seulement dans ses propos, mais également dans ses actes.

J'avais évoqué la piste de l'intercommunale sociale du Brabant wallon, mais pour bien connaître l'AMA, je trouve que c'est une piste tout à fait intéressante, souple et qui peut nous amener des résultats très rapidement, en leur reconnaissant un chargé de mission à cet effet. Il aura un travail important de conviction.

Ensuite, si vous y ajoutiez, à titre personnel, Madame la Ministre, une démarche, ne fût-ce qu'un courrier au gouverneur dont je connais la fibre sociale, ou à l'intercommunale sociale du Brabant wallon, nous aurions réuni toutes les conditions pour ouvrir très rapidement un abri de nuit, puisque le financement est accessible, vous nous l'avez confirmé.

À ce propos, vous parliez d'un terrain politique. La Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, dont la majorité est composée des trois formations politiques qui se sont manifestées publiquement, à savoir Ecolo, le parti socialiste et le cdH, me semble être le bon réceptacle, d'autant que la présidente m'a confirmé sa disponibilité, celle de son collège, pour autant bien sûr qu'il y ait à la fois des moyens wallons et qu'il y ait un minimum de

solidarité des autres communes du Brabant wallon. Je crois que l'occasion est belle. On est tout proche d'une création que nous appelons de nos vœux depuis tant et tant d'années. Je sens que vous avez la clé. Si l'on pouvait la rapprocher de la serrure, que ce soit par l'AMA, par le gouverneur ou l'ISBW, nous pourrions, dans les prochaines semaines, inaugurer cet abri de nuit tant nécessaire pour le Brabant wallon.

M. le Président. – Je me dois de ne pas intervenir, je ne le ferai donc pas, mais tâchons de rapprocher la clé de la serrure ou inversement.

QUESTION ORALE DE M. BELLOT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SOUTIEN À L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien à l'emploi dans le secteur de la construction ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, la crise sanitaire ne cesse de s'amplifier et la hausse des contaminations en Belgique touche à la vitalité de nombreux secteurs, pas uniquement sociaux, parce qu'ils sont finalement le réceptacle de celles et ceux qui sont malades, mais il y a notamment un secteur qui est fort exposé, celui de la construction.

Alors qu'en mai 2020, une enquête de la Confédération de la construction annonçait, malgré le confinement passé, une activité sereine pour le secteur pour les mois à venir, une nouvelle enquête de la même confédération est aujourd'hui beaucoup plus pessimiste. Elle indique que 47 % des entreprises de construction ont des carnets de commandes plus vides ou beaucoup plus vides qu'à l'accoutumée à cette même période. J'ai découvert ce matin dans la presse spécialisée que quatre des plus grandes entreprises belges de la construction étaient prêtes à entamer des procédures de restructuration tant la difficulté est présente.

Le ministre Willy Borsus a déjà été interpellé récemment sur l'incidence économique de la crise sanitaire pour la construction.

Pour ma part, je me permets d'attirer votre attention sur l'impact de la réduction des commandes sur le personnel. En effet, 30 % des entreprises de construction prévoient de travailler avec moins de personnel d'ici la fin de l'année, alors que la campagne « Je construis mon avenir » destinée aux 15-25 ans était lancée voici quelques mois pour mobiliser les demandeurs d'emploi vers les métiers d'avenir dans la construction.

On sait aussi que l'on est à la veille de plans d'investissements, de plans de relance dans différents secteurs. J'ai pu néanmoins comprendre que les partenaires sociaux du secteur avaient rencontré le FOREm pour élaborer un plan ambitieux de prévention des pénuries de main-d'œuvre et de soutien à la reprise post-covid. Afin que le secteur ne subisse pas la crise dans la durée, il importe de mobiliser toutes les actions autour de l'emploi et attirer notamment de nouveaux profils parmi les demandeurs d'emploi, tels que les femmes.

Madame la Ministre, avez-vous été consultée pour l'élaboration de ce plan d'action ? Comment et quand celui-ci sera-t-il organisé ?

En attendant, quels leviers concrets seront mis en œuvre pour permettre aux travailleurs et aux dirigeants des entreprises de gérer les mois prochains, en tenant compte de l'évolution de la pandémie et de possibles mesures de confinement supplémentaires dans le secteur et au moment de la reprise, de pouvoir disposer de la main-d'œuvre nécessaire pour pouvoir relancer tous ces projets ? Sachant que les différents gouvernements, et on l'a tous compris, sont prêts à investir des montants importants dans un plan de relance ; plan de relance qui passerait autrement par des investissements dans les grandes infrastructures, mais aussi par rapport à l'amélioration de l'habitat, notamment par l'abaissement à 6 % de la TVA pour tous travaux qui consisteraient à démolir un ancien bâtiment et à construire du neuf. Bref, on est à l'aube, à mon avis, d'une reprise du secteur après la période difficile que nous connaissons.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, l'impact de la crise du covid est important pour de nombreux secteurs, de nombreuses entreprises et, de facto, pour l'emploi.

L'économie belge accuse un recul marqué au cours du deuxième trimestre 2020 et, selon l'Economy Risk Management Group, les risques de faillites et de problèmes de liquidités sont clairement préoccupants.

Dès le début de la crise, le FOREm a réagi rapidement en mettant en place un dispositif de monitoring et de veille des conséquences de la crise sanitaire en matière d'emploi. Il s'est en outre attelé, pour y répondre, à un plan de relance et de soutien aux activités des entreprises wallonnes.

Le plan de relance s'appuie sur les dispositifs existants et se décline ainsi.

À partir de mars 2020 : avec des contacts proactifs avec les entreprises relevant des secteurs essentiels afin de capter et de satisfaire leurs besoins de recrutement urgents. Également le fait qu'il y ait un conseil aux 65 000 entreprises clientes par rapport aux dispositions de crise, de les informer des dispositifs qui existent, puisqu'il ne suffit pas de prendre des mesures, il faut aussi que les entreprises ou que les institutions concernées puissent y répondre ou demander les montants qui sont dégagés par la Wallonie ou par le Fédéral pour pouvoir absorber le choc et mettre en place un accompagnement instantané qui est une sorte de prise en charge accélérée des jeunes qui s'inscrivent pour la première fois au FOREm comme demandeurs d'emploi.

Depuis juin 2020 : la mise en œuvre d'un plan d'action de relance pour les entreprises wallonnes, avec un volet générique et un volet sectoriel spécifique concerté avec les organisations représentatives des secteurs, les comités stratégiques sectoriels.

Une réflexion est par ailleurs actuellement menée sur la manière d'optimiser le dispositif d'accompagnement des reconversions collectives, voire d'anticiper celles-ci.

Les comités stratégiques sectoriels se fondent sur une collaboration tripartite forte entre le FOREm, les partenaires sociaux du secteur et les entreprises.

Concernant plus particulièrement le secteur de la construction, le FOREm a réuni le Comité stratégique en juillet, en août et en octobre pour échanger et construire ensemble un plan d'action. Ces rencontres ont permis de dégager des priorités ainsi que d'identifier des actions concrètes, notamment :

- l'analyse de la réserve de main-d'œuvre disponible et la mise à jour des profils via des bilans de compétences, notamment sur ce que l'on appelle les *softskills*, les compétences de base ;
- l'insertion d'une clause dans le contrat de formation des apprenants qui permet la diffusion aux entreprises des coordonnées de ceux-ci dès qu'ils ont fini leur formation, pour accélérer la mise en relation. Si des stagiaires ont satisfait dans le cadre de leur formation, pouvoir leur donner un coup de pouce pour que l'entreprise qui a accepté pendant la formation, qui ne va peut-être pas engager elle-même, puisse dire à toutes les autres entreprises qui cherchent que c'était un bon élément et de lui mettre le pied à l'étrier. Une compétence, même dans une entreprise, n'est pas toujours une concurrence, mais surtout une entreprise sur laquelle on s'appuie pour venir compléter quand on répond à un marché public. Ce sont généralement plusieurs entreprises qui s'associent et celles-ci ont aussi intérêt à avoir, dans les entreprises amies, un certain nombre de travailleurs qui ont les qualités requises ;
- le monitoring de l'insertion et la non-insertion des stagiaires et chercheurs d'emploi positionnés sur les métiers de la construction, en vue d'en identifier les raisons et de prendre des actions correctrices ;
- la promotion, auprès des entreprises de la construction, de la formation alternée en vue de dynamiser ce dispositif parce que la formation alternée est finalement la formation dans le qualifiant qui mène le plus à l'emploi. Or, cette année, on a très peu d'inscriptions dans la formation en alternance. C'est le paradoxe et c'est un des axes sur lequel nous allons travailler avec Willy Borsus et la Communauté française pour essayer de donner un coup de boost à ce secteur qui est très sollicité par le secteur de la construction notamment pour être pourvoyeur d'emplois durables et de qualité ;
- la promotion des métiers de la construction auprès des chercheurs d'emploi, en s'appuyant sur des *success-stories* et en collaborant à la campagne « Je construis mon avenir » ;
- l'organisation de séances d'information, les « Mardi d'avenir », qui sont des séances organisées au niveau du FOREm avec les demandeurs d'emploi sur les métiers de la construction, pour associer les entreprises en recherche de main-d'œuvre et essayer de susciter des vocations.

Avec Get up Wallonia, on essaie aussi de mettre le focus en demandant au Conseil stratégique, au groupe de travail « emploi », mais aussi « économie », de voir où cela bloque. On a beaucoup travaillé sur les secteurs en pénurie. Vous évoquez la difficulté des entreprises, c'est vrai qu'il faut faire un filet social pour s'assurer à la fois qu'elles tiennent le coup dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Je pense que le Gouvernement, de ce point de vue là, en maintenant au fur et à mesure ses engagements dans le cadre des plans d'investissement qui ont été réalisés, que ce soit dans la mobilité douce ou pour les routes, doit continuer son programme pour que l'économie puisse continuer à tourner. Il s'agit d'énormément d'emplois, mais aussi, dans le cadre de Get up Wallonia, de voir comment on peut susciter plus de vocations, former davantage de gens dans ces secteurs-là et voir là où cela bloque. On sait qu'il n'y a pas de solutions simples, que parfois c'est peut-être le contrat de travail ou le salaire qui sont bloquants pour que des stagiaires ou des demandeurs d'emploi s'inscrivent dans ce type de formation et s'y retrouvent professionnellement par la suite.

On a beaucoup insisté sur ces éléments-là avec les spécialistes de Get up Wallonia en leur disant : « Sortez des sentiers battus ». On a exploré, il faut savoir se le dire, des tas de pistes dans les métiers en pénurie pour susciter des vocations n'ont pas abouti, n'ont pas conduit à suffisamment de formation et de voie tracée dans le

secteur de la construction. C'est aussi une des clés du succès même si le problème que vous évoquez relève plus du soutien aux entreprises de la construction.

Nous travaillons évidemment en étroite collaboration avec mon collègue Willy Borsus à essayer de maintenir à flot tout ce qui pourra l'être pendant cette période particulièrement difficile et désormais très longue, pour s'assurer que les entreprises tiennent le coup et nous-mêmes, comme pouvoir public, à la fois de relancer la machine économique à l'issue du déconfinement et aussi – et c'est un gros volet – en amont d'avoir de la main-d'œuvre qualifiée qui a envie de s'investir et de se lancer dans le métier de la construction.

M. le Président. – La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui me satisfait, sachant que, dans la construction, il y a finalement deux secteurs : le secteur des PME, des petites et moyennes entreprises, qui sont souvent disponibles pour la formation en alternance, et cetera, puis les grandes entreprises, qui vivent des à-coups d'investissements et qui recourent souvent à de la main-d'œuvre venue de l'étranger, parce qu'ils ne trouvent plus nécessairement les volumes de l'emploi au niveau local. Il faut donc que l'on soit très attentif, parce que, structurellement, c'est un secteur important, qui traverse toujours les crises.

Même si les entreprises doivent connaître des aléas, des difficultés liées notamment à la crise actuelle covid, on ne doute pas que, après le covid, grâce aux engagements à la fois de l'Europe, de l'État fédéral et de la Région, des investissements conséquents seront réalisés, que ce soit par le privé ou le public. Il faut donc être prêts pour ce jour-là, avoir la main-d'œuvre disponible et formée et que les jeunes qui ont envie de s'y lancer y trouvent un avenir et qu'ils puissent construire leur avenir dans ce secteur.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ÉVALUATION ET LA RÉFORME DES MÉCANISMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évaluation et la réforme des mécanismes d'insertion professionnelle ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale prévoit que « le Gouvernement adoptera une stratégie particulière à l'attention des publics les plus fragilisés et éloignés du marché de l'emploi ». Il est notamment prévu d'évaluer et de réformer les dispositifs relatifs aux articles 60, § 7, et 61 de la loi organique des CPAS.

Afin de réintégrer dans le circuit du travail un public très éloigné du marché de l'emploi, la DPR prévoit également un mécanisme d'insertion qui sera confié aux CPAS afin de mettre à l'emploi des personnes qui échappent aux aides à l'emploi traditionnelles.

Le processus d'évaluation des dispositifs relatifs aux articles 60, § 7, et 61 de la loi organique des CPAS est-il enclenché ? Quel est le calendrier de celui-ci et quelle est la méthodologie utilisée ?

Si je lis entre les lignes de la DPR, j'en déduis que, à terme, ces deux dispositifs seront supprimés et remplacés par un nouveau mécanisme d'insertion. Confirmez-vous cette lecture ? Quel nouveau mécanisme d'insertion sera confié aux CPAS afin de mettre à l'emploi des personnes qui échappent aux aides traditionnelles ?

Je vous remercie pour les réponses que vous m'apporterez.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la DPR prévoit effectivement l'évaluation et la réforme du dispositif articles 60-61. Un marché public de services a été lancé pour l'évaluation. Celui-ci est en phase d'attribution, l'analyse des offres ayant été finalisée la semaine dernière. Le rapport final de l'évaluation est attendu dans les six mois à dater de la notification du marché.

Quant à la mise en œuvre des engagements de la DPR, outre l'évaluation et la réforme des articles 60-61 et pour soutenir la mise à l'emploi des publics fragilisés et très éloignés du marché du travail, j'ai proposé de renforcer l'aide à l'emploi « Impulsion 12 mois + » au bénéfice des publics les plus vulnérables inoccupés depuis 24 mois au minimum.

La mesure « Tremplin 24 mois+ », qui complétera le paysage des aides spécifiques pour les publics les plus éloignés, à côté des articles 60-61, fait l'objet d'une des sections de l'arrêté de pouvoirs spéciaux en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle, approuvé en première lecture par le Gouvernement wallon ce 13 novembre. La mesure entend, dans ce cadre, rencontrer tant un objectif d'insertion, sur le marché du travail, des chercheurs d'emploi les plus touchés par la crise covid que celui de contribuer à la réponse aux

besoins criants de main-d'œuvre des secteurs essentiels. Elle intègre aussi un volet de formation du candidat, conformément à l'une des recommandations de l'évaluation des aides Impulsion, partagée par le GPSW.

La création de 250 emplois est visée dès 2021. Si la mesure donne les résultats attendus, elle fera rapidement l'objet d'un projet de décret.

Pour ce qui concerne la réforme de l'article 60-61, deux principes sont retenus. D'une part, il s'agira de simplifier et d'harmoniser l'outil mis à la disposition des CPAS pour insérer socioprofessionnellement les bénéficiaires. D'autre part, il s'agira d'en renforcer l'impact, en termes d'insertion durable, sur le marché de l'emploi, et c'est bien dans cette perspective-là que l'évaluation sera menée.

Ce que je peux vous dire, c'est que, par ailleurs, d'ores et déjà, la mesure « Tremplin 24 mois+ » cible non seulement les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus de 24 mois, mais aussi les personnes qui ont bénéficié d'un article 60-61, afin de permettre à ces derniers de poursuivre leur insertion sur le marché du travail.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie Mme la Ministre pour le caractère complet de sa réponse aux différentes questions que j'ai posées.

C'est d'autant plus compliqué pour le moment. Je reviendrai sur le sujet, mais je voulais faire le point maintenant. C'est écrit dans la DPR et il faudra l'évaluer. C'était l'objectif de ma question.

QUESTION ORALE DE M. JANSSEN À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Janssen, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée » ;
- M. Disabato, sur « les territoires zéro chômeur de longue durée ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, une étude a chiffré la différence de coûts publics pour la Région de Bruxelles-Capitale entre le non-emploi et une expérience de type territoire zéro chômeur. Le Département de l'économie de l'ULB, le DULBEA, et l'école de commerce Solvay ont démontré que le coût du non-emploi d'un individu est approximativement de 40 000 euros et que, dès lors, le coût d'une approche TZC, territoire zéro chômeur, est moins important que celui du non-emploi.

D'après les informations dont je dispose, le FOREm va réaliser prochainement une étude de faisabilité pour notre Région. Pourriez-vous le confirmer ou nous en dire plus à ce sujet ?

Par ailleurs, trois zones ont été retenues pour des expériences pilotes en Wallonie, deux dans le Hainaut et une en Province de Luxembourg. Cela devrait être mis en place entre 2020 et 2024.

Vous disiez récemment qu'une rencontre était programmée avec les représentants des instances de ces expériences fin octobre. Cette rencontre a-t-elle pu avoir lieu ? Pouvez-vous déjà nous faire part de certains enseignements qui seraient ressortis de ces rencontres ?

Par ailleurs, un certain nombre de retours de ces TZC tombent dans l'escarcelle du Fédéral. La Région doit donc s'accorder avec le Fédéral vu que c'est lui qui « tirerait profit » d'un retour à l'activité des publics précarisés alors que c'est notre Région qui en assumerait la dépense inhérente.

Vous disiez avoir demandé au Fédéral de se saisir du sujet et que vous attendiez la Déclaration de politique du nouveau Gouvernement fédéral, qui mentionne ceci : « Le Gouvernement tiendra des consultations structurelles avec les entités fédérées afin d'élaborer un certain nombre de mesures nécessaires. Par ailleurs, il examinera également comment des mesures sous-régionales ou des politiques locales peuvent être mises en œuvre dans le respect des compétences de chacun. Par exemple, en ce qui concerne la fiscalité des heures supplémentaires ou l'introduction de territoires zéro chômeur de longue durée ».

Avez-vous déjà eu certains contacts ou certaines informations à ce sujet avec le Fédéral ? Certaines pistes concrètes ont-elles déjà été évoquées ou sont-elles prévues ?

Comme vous pouvez le constater, je pense qu'il est important que nous puissions avancer sans tarder sur ce sujet. Notre collègue, M. Antoine, a parlé il y a quelques instants de la précarité et de l'importance d'agir, y compris dans le Brabant wallon, auquel je suis

évidemment sensible, mais c'est l'ensemble de notre Région. Je serais donc intéressé de savoir ce qui est prévu vu que c'est un dossier prioritaire. Je ne doute pas que ce soit également votre conviction.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Merci à M. Janssen d'avoir posé cette question, puisque je me retrouve assez bien dans les questions qu'il a évoquées. Toutefois, Madame la Ministre, vous m'excuserez puisque je poserai ma question, même s'il y a beaucoup de choses relativement similaires.

Il est clair que l'on est dans un projet extrêmement intéressant et je sais que vous partagez l'ambition, puisqu'il s'agit d'une expérimentation sociale. Effectivement, comme mon collègue l'a dit, il y a eu une étude récente de l'ULB, il y a quelques semaines maintenant, qui pointait l'intérêt financier aussi, puisqu'on a souvent l'impression que c'est mieux de mettre la pression sur les travailleurs alors qu'il manque d'emplois. Néanmoins, on voit, par cette étude, que financièrement il est plus intéressant de rémunérer par une activité plutôt que de faire tout ce qui va autour de l'accompagnement, parce que cela a un coût relativement énorme.

Si je me souviens bien, c'est d'ailleurs le chiffre que mon collègue a évoqué, on parle de 40 000 euros, ce qui est gigantesque. Si l'on ajoute à cela les bienfaits psychosociaux que peuvent apporter ces expériences, on arrive là à quelque chose d'extrêmement positif parce que cela n'a pas qu'une incidence sur l'accompagnement, mais aussi sur d'autres éléments. On a eu l'occasion aussi de discuter des mesures d'accompagnement psychosocial par rapport aux chercheurs d'emploi dans d'autres séances de commission et l'on voit que c'est aussi un élément assez important à ce niveau.

Au mois de mars, vous souligniez le problème de nombreux parcours de réinsertion professionnelle chaotiques qui appelaient à un cadre d'orientation réfléchi, alors compliqué à mettre en place, par manque d'appui législatif. C'est pourquoi vous avez annoncé travailler à la réforme de l'accompagnement et de l'orientation, tandis que les opérateurs d'emploi intégraient, eux, de nouveaux outils dans ce même but.

La fixation d'un cadre légal pour le développement de l'approche des territoires zéro chômeur de longue durée et présent dans la DPR est clairement complémentaire à la mise en œuvre du parcours d'intégration et au soutien aux dispositifs d'aide à l'emploi.

Pouvez-vous nous informer de l'avancement de ce dossier ?

Avez-vous pris connaissance de l'étude du DULBEA ? Je n'ai même pas besoin de vous le demander parce que je sais que vous en avez pris connaissance.

Quel est l'agenda pour la mise en œuvre des projets pilotes de territoires zéro chômeur de longue durée ? Au départ, on avait décidé de se lancer en Wallonie, même si je sais que vous êtes attentive au cadre réglementaire parce que cela pose toute une série de questions aussi par rapport au statut de la personne qui est remise à l'emploi. Je pense néanmoins que l'on peut avancer au niveau wallon pour quelques expériences pilotes, sans en faire quelque chose d'extrêmement large, mais avoir au moins les deux ou trois expériences pilotes que nous avons prévues.

Vous savez comme moi que certains bassins sont très actifs, je pense notamment, pour y avoir aussi travaillé, à Charleroi, aussi au Luxembourg. Il y a toute une série de projets qui se sont passés sur le territoire et qui montrent que les acteurs de terrain sont en demande pour avancer.

Ainsi, je voulais savoir si tout cela pouvait s'intégrer dans Get up Wallonia et aussi les contacts avec l'État fédéral, puisqu'on a eu quelques échanges à ce sujet au niveau fédéral même si ce n'est pas la partie la plus prolixe de l'accord. Néanmoins, il y a un élément de référence aux territoires zéro chômeur et c'est assez positif pour nous.

Après se posera la question du modèle, puisque je suis assez attentif au modèle d'entreprise à but d'emploi, comme cela se fait dans le modèle français où l'on part vraiment du terrain. On part des gens qui sont actifs sur le terrain pour reconnaître un peu des besoins qui ne sont pas rencontrés, aussi pour une question de non-concurrence avec le secteur privé.

Tout cela nous amène à des questions extrêmement intéressantes pour un projet enthousiasmant, je trouve, qui permettrait de donner un peu de souffle à des demandeurs d'emploi de longue durée qui, malheureusement souvent, se retrouvent dans des situations de carrousel à la formation. On leur donne des formations, ils font des formations, sans malheureusement jamais aboutir et je dois bien dire qu'il y a une certaine forme de consensus.

Si je prends la France où les projets ont démarré, cela va de la gauche à la droite, tout le monde est favorable à ce mécanisme-là.

L'intérêt que les différents membres de cette commission ont déjà porté, que ce soit majorité ou opposition, fait qu'il y a un véritable intérêt et un soutien de la commission à ce niveau.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Messieurs les Députés, merci à tous les deux pour l'intérêt que vous portez à ce projet auquel je crois beaucoup.

Je crois que collectivement les moyens publics que l'on met vont beaucoup dans l'insertion socioprofessionnelle, quitte à parfois créer de la frustration auprès de personnes qui sont mobilisées, vers lesquelles on suscite de l'espoir et qui demandent finalement de la rigueur pendant parfois des parcours de plusieurs années et qui n'aboutissent pas toujours à de l'emploi.

Même chose dans le cadre des travaux de Get up Wallonia, j'ai beaucoup porté l'attention de celles et ceux qui travaillent sur le sujet en leur disant que ce soit les projets territoires zéro chômeur ou que ce soit d'autres initiatives que l'on serait en capacité de créer.

L'intérêt du pouvoir public n'est-il pas plutôt de mettre à l'emploi comme il y a 20 ou 30 ans des personnes qui étaient peu qualifiées, qui arrivaient directement sur le marché de l'emploi et cela créait des bienfaits psychosociaux ?

On sait qu'en matière de santé, il y a des impacts énormes sur les personnes et je crois beaucoup à l'émancipation par le travail, donc à des projets comme ceux-là.

Le projet visant à lancer des expérimentations pilotes de territoire zéro chômeur figure bien à l'agenda politique du Gouvernement, comme je l'ai affirmé lors de précédentes séances de commission. J'ai bien sûr pris connaissance du rapport DULBEA dont les conclusions sont tout à fait pertinentes pour notre région.

Une rencontre avec les acteurs, concrètement des instances bassins enseignement, formation et emploi du Hainaut Sud et du Luxembourg, qui a mené à une réflexion approfondie sur une possible expérience pilote sur leur territoire, a été organisée à mon cabinet le 12 octobre dernier. Une nouvelle réunion est programmée avant la fin de cette année pour poursuivre la réflexion, notamment à la lumière du rapport DULBEA.

Par ailleurs, l'étude préalable que j'ai demandée au FOREm fait l'objet d'un marché public qui est en phase d'attribution. J'ai demandé que le rapport final de cette étude me parvienne pour le 31 janvier, donc on est dans des délais qui deviennent maintenant très concrets.

Je vais en outre présenter au Gouvernement, dès 2021, une note d'orientation qui vise à organiser la phase d'expérimentation au niveau wallon. Je ne manquerai dès lors pas de revenir vers vous avec les orientations prises pour le lancement de cette première phase. Je sais et je remercie ceux qui y ont contribué de faire en sorte de mettre le pied dans la porte au niveau fédéral dans la Déclaration de politique générale. Cela s'y trouve et il est vrai que notre système de financement est un peu hybride au niveau fédéral belge et n'est pas tout à fait transposable comme les projets français.

Il y a donc une ouverture dans ce cadre-là, comme il y a des ouvertures aussi dans le cadre du lancement de projets européens, que ce soit les dossiers FSE qui peuvent aussi contribuer au développement de projets type « territoire zéro chômeur de longue durée ».

J'espère que 2021 sera l'année de la concrétisation et de la mise en place de ces projets pilotes sur notre territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour les précisions sur ce chantier qui est important et prometteur.

Vous avez bien rappelé vos convictions et votre volonté de porter ce dossier. On connaît malheureusement les frustrations que vous avez évoquées quant à ces formations qui trop souvent n'aboutissent pas à des formes d'emplois, et l'importance de cette émancipation par le travail dont vous avez parlé.

Merci d'avoir rappelé les différentes échéances, les différentes rencontres qui ont eu lieu et celles qui sont prévues prochainement, et l'étude du FOREm. On attend impatiemment le 31 janvier dans ce cas.

Pour conclure, je dirais que je suis d'accord avec vous, on peut se réjouir de ce paragraphe de la Déclaration du Gouvernement fédéral parce que c'était l'un des points importants de pouvoir travailler avec eux. C'est de bon augure pour qu'en 2021 les choses se mettent en place. Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse intéressante et qui montre que les choses avancent. On a toujours envie que cela avance plus vite, mais il faut que chacun accepte la frustration de pouvoir avancer en même temps que la musique.

Je suis aussi satisfait que vous ayez rencontré les territoires qui étaient déjà actifs sur le sujet. C'est important, d'autant que beaucoup attendent aussi un signal et sont déjà dans les starting-blocks depuis un certain temps et n'attendent qu'un signal de votre part pour se lancer dans l'aventure.

On avait aussi prévu, au niveau de la commission, d'aller sur place. L'idéal est d'aller à Nancy pour voir

une autre expérience que celle que l'on connaît généralement, qui est plutôt celle de Lille. Malheureusement, les mesures sanitaires font que c'est un peu compliqué pour l'instant, mais on peut espérer, si cela s'améliore dans les prochains mois, peut-être en même temps que ce rapport, d'aller et de faire à ce moment-là un plus large débat sur la question. Cela peut être intéressant de réfléchir à comment associer tout le monde dans la démarche. Tout le monde est partie prenante, mon collègue Janssen l'a rappelé aussi.

Il y a juste que je n'ai pas bien entendu : quand comptiez-vous faire passer la note d'orientation au Gouvernement ?

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Dès 2021.

M. Disabato (Ecolo). – Dès 2021, d'accord.

Je vous remercie et je continuerai à suivre le dossier avec intérêt.

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SUIVI DE L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, je voulais revenir sur la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui a été validée en première lecture par le Gouvernement wallon il y a plusieurs mois maintenant et qui a été envoyée pour concertation à différents intervenants et notamment aux interlocuteurs sociaux. Le CESE a remis un avis sur la réforme. Cet avis a été globalement positif, cependant une série de demandes a été formulée à l'égard de la réforme.

Je souhaiterais dans un premier temps vous questionner concernant l'actualisation de cette réforme, en lien avec la situation sanitaire que nous vivons actuellement. La vision au Fédéral concernant le contrôle de la disponibilité nous impose une évaluation de la recherche d'emploi, sans tenir compte qu'un des gros problèmes de l'emploi en Wallonie et en Belgique est le manque de postes de travail. Or, en cette période où l'on s'attend à une contraction de l'emploi dans les prochains mois et prochaines années, il me semble que nous devons réfléchir à la situation actuelle et son impact sur la recherche d'emploi.

Ma première question était de savoir si vous avez intégré une disposition spécifique relative à cette situation particulière que nous vivons. Comment comptez-vous articuler la réforme de l'accompagnement dans le cadre du contexte actuel ? Au-delà du fait que l'on est pour l'instant en semi-confinement ou en confinement, cela dépend du point de vue, que cela va durer peut-être encore quelques semaines, voire quelques mois. Malheureusement, l'impact sur l'emploi, et je sais que vous être attentive à cela, va perdurer dans le temps, au-delà de la période de crise où des mesures sanitaires extrêmement fortes sont prises. Je voulais voir comment vous articuliez cela avec la réforme de l'accompagnement.

J'aimerais aussi faire le point avec vous sur ce dossier afin de savoir quelles réponses vous avez fournies au CESE sur les demandes formulées ainsi que les éléments apportés sur l'avis de l'Autorité de protection des données que vous avez également demandés.

Comment intégrerez-vous le respect de la vie privée dans le cadre du dossier unique virtuel ? Puisque l'on sait bien qu'il y a toute une série de données qui vont être consignées dans ce rapport, mais il y a aussi le Règlement général de protection des données qui impose un certain consentement par rapport à toute une série de données qui doivent être fournies.

Concernant la formation du personnel à cette nouvelle manière de fonctionner, qu'avez-vous prévu en termes de concertation du personnel qui est en première ligne ? Je pense que c'est essentiel de pouvoir s'appuyer sur les gens qui le vivent au quotidien. Ils ont une expertise, ils connaissent, au-delà des principes, la réalité de terrain. C'est extrêmement utile.

Comment comptez-vous évaluer la réforme comme demandé par le CESE, qui demande aussi d'avoir une série d'éléments d'évaluation en amont ?

La DPR prévoit aussi une évaluation et, le cas échéant, un renforcement des espaces publics numériques. Quelle évaluation avez-vous faite ? Avez-vous intégré au-delà de la question du matériel disponible les besoins en soutien à l'accompagnement de l'utilisation de ces outils au vu de la difficulté pour certains publics de les utiliser ? La vraie difficulté aujourd'hui, c'est moins l'accès au matériel, même s'il y a toujours des problèmes d'accès pour une partie de la population. Il y a aussi toute une partie de la population qui a du matériel, mais qui malheureusement ne sait pas l'utiliser. Ce n'est pas le tout de remettre l'évaluation et que l'on se dise : « Il manque x PC, il manque x outils pour que les demandeurs d'emploi puissent travailler de

manière plus virtuelle ». Malheureusement, si l'on n'a pas l'accompagnement qui va avec pour leur permettre de maîtriser ces outils, cela risque de poser un problème.

Enfin, concernant le profil du demandeur d'emploi, quelles balises avez-vous intégrées pour que le demandeur d'emploi soit acteur de son projet et pour que celui-ci ne lui soit pas imposé ? Sans faire de caricature, il y a, à un certain moment, une obligation qu'il y ait une entente et cela ne peut pas être un moyen d'avoir de l'obstruction d'une certaine manière. C'est un élément qui me semblait important dans le cadre de la Déclaration de politique générale que l'on ait toujours la double dimension, la remise à l'emploi, mais aussi le respect du projet du demandeur d'emploi qui doit aussi avoir ses objectifs personnels atteints. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – J'essaie de réduire la réponse, parce que c'était une double réponse à la base, mais ce n'est pas toujours facile de réduire quand on a préparé. Je vais me faire gronder par le secrétaire si je réponds à tout.

Monsieur le Député, l'intégration d'une démarche d'évaluation dans le cadre de l'accompagnement s'inscrit dans une logique formative continue et de mobilisation du chercheur d'emploi, une logique qui vise à tout mettre en place pour que les sanctions et les exclusions, souvent liées à un manque de mobilisation des demandeurs d'emploi, n'aient plus de raisons d'être appliquées.

Le cadre fédéral n'exclut pas de prendre en compte le contexte socioéconomique et la situation du marché du travail lors de l'évaluation de la disponibilité des bénéficiaires d'allocations de chômage. Le projet de décret, qui vient d'être approuvé ce 12 novembre en deuxième lecture par le Gouvernement wallon et qui organise la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi prévoit d'ailleurs explicitement que l'évaluation prend en compte les éléments relatifs à la recherche active d'emploi, mais également au profil de ce dernier, ainsi qu'aux opportunités offertes par le marché du travail, lequel inclut tant les offres que la demande d'emploi pour la fonction exercée.

L'accompagnement que l'on appelle TIM permet donc de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire, dont les effets risquent malheureusement de perdurer, voire de s'accentuer sur la recherche active d'emplois, et d'adapter l'évaluation de la disponibilité des demandeurs d'emploi en fonction du contexte sanitaire de la Région wallonne et des opportunités offertes par son marché du travail, en ce compris au niveau de chaque bassin de vie.

Concernant les balises apportées pour valoriser la pleine participation du chercheur d'emploi en tant qu'acteur à part entière de son parcours, elles sont largement reprises dans le projet de décret portant réforme de l'accompagnement et le seront également dans le cadre des arrêtés qui seront suivis en troisième lecture.

Je peux affirmer qu'aucun texte légal ou réglementaire relatif à l'accompagnement des chercheurs d'emploi n'a jamais pris autant la situation propre à chaque demandeur d'emploi et la volonté d'en faire l'acteur principal de son accompagnement vers l'emploi.

L'accompagnement orienté coaching et solutions prévoit que celui-ci est ciblé en fonction du profil du chercheur d'emploi, de son degré d'éloignement du marché du travail, de son autonomie, de ses aspirations professionnelles, du contexte socioéconomique dans lequel il évolue et des réalités du marché du travail. La définition de l'accompagnement TIM prévoit également qu'il s'appuie sur la mobilisation du chercheur d'emploi. Pour atteindre cet objectif, le projet de décret prévoit notamment que le FOREm organise la formation continue de ses conseillers justement pour qu'ils développent aussi leurs compétences dans la gestion des relations humaines. C'est un des éléments déterminants dans la réforme, qu'elle ne va pas s'imposer par elle-même, qu'elle va prendre du temps à s'implémenter, parce qu'on a un travail à faire aussi à l'égard des travailleurs du FOREm, qui ne vont pas changer de métier, mais pour lesquels cela évolue considérablement. C'est moins un guichet que « j'ai en face de moi quelqu'un à qui je dois peut-être susciter des vocations, trouver des solutions pour le mettre sur les rails du marché du travail ». Les solutions sont donc aussi multiples. Le conseiller du FOREm n'est pas le Rémy Bricka de la mise à l'emploi. Il y a un généraliste qui sera son conseiller référent, mais il pourra l'envoyer et le mettre en relation sans qu'il ne doive réexpliquer 50 fois son histoire, c'est aussi pour cela qu'il existe un dossier unique, pour pouvoir directement être au carrefour emploi-formation s'il a besoin de voir vers quelles orientations on peut l'emmener, si éventuellement il y a des formations rapides, clé sur porte, qui peuvent aussi l'amener vers l'emploi.

Les commentaires d'articles apportent également de nombreuses précisions quant à l'objectif de mobilisation du chercheur d'emploi et à la prise en compte de ses spécificités.

Sur la digitalisation des services du FOREm, c'est un autre aspect important de la mise en œuvre de TIM. Soyons clairs, digitaliser ne va pas exclure les services humains au FOREm. On fait des palettes en plus. Si c'est la solution qui est privilégiée parce que c'est plus rapide, c'est interactif, la connexion est bonne, cela ne pose pas de difficultés aux demandeurs d'emploi, alors on peut le faire. Si l'on se rend compte qu'il est

nécessaire d'avoir une relation humaine, physique avec son conseiller et le demandeur d'emploi, c'est cette solution qui sera privilégiée.

On était dans une vision assez rigide, un peu chronométrée. On doit voir tout le monde pendant une heure, trois quarts d'heure, et puis limite, la petite sonnette s'actionne. Ce n'est pas comme cela que l'on doit trouver des solutions clé sur porte ou qui s'adaptent à la personne que l'on a en face de soi. Il y a des gens avec qui cela ira beaucoup plus rapidement, qui sont beaucoup plus autonomes, qui n'auront peut-être pas envie de venir passer une heure parce qu'ils sauront mettre leur CV en ligne, parce que ce qui les intéresse c'est qu'on leur envoie des mails avec des offres d'emploi qui correspondent mieux à leur profil et qu'il sera nécessaire pour eux de vérifier que ce qu'ils ont envoyé en ligne correspond bien au profil.

Parfois, on peut mettre une offre d'emploi spécifique ou un métier spécifique alors que, s'il avait une petite séance avec le FOREm, cela pourrait lui permettre de s'ouvrir à d'autres types de métiers pour lesquels son expérience est utile, pas uniquement sa qualification. Tout cela, ce sont des choses que peuvent révéler des conseillers un peu plus spécifiques au FOREm.

Pour résumer, je le disais aux collègues du Gouvernement, en passant en deuxième lecture, parfois, j'ai l'impression qu'il y a des services qui sont exceptionnels au sein du FOREm. J'ai ainsi pu prendre connaissance des systèmes où l'on se présente, où l'on fait une vidéo en ligne pour pouvoir déposer son CV et pour avoir des interactions, où l'on peut tester aussi un entretien d'embauche. Il existe des tas de services, mais il n'y a pas assez de demandeurs d'emploi qui y sont. Il faut que cela grouille de monde. Il faut que, dans les carrefours emploi-formation, un demandeur d'emploi qui cherche aujourd'hui de l'emploi sache que le FOREm est un vrai partenaire avec des tas de solutions et que, dès lors, il peut y passer beaucoup de temps, parce qu'il va avoir plusieurs cordes à son arc qui vont lui permettre de trouver un emploi.

Cela demande effectivement un positionnement et une évolution d'un certain nombre de travailleurs au sein du FOREm, qui sont d'ailleurs demandeurs d'avancer en ce sens, qui se sentiront aussi plus utiles avec un peu plus de liberté pour apporter des solutions peut-être moins étriquées que celles que l'on a pour le moment. C'est en tout cas aussi ce que m'ont renvoyé les travailleurs quand je suis allée les rencontrer.

Concernant la digitalisation, les compétences numériques étant de plus en plus indispensables sur le marché du travail, des formations sont organisées pour répondre aux besoins des chercheurs d'emploi. Ce volet intègre la dynamique de soutien au développement des compétences numériques portée par le Gouvernement wallon au travers de la stratégie Digital Wallonia et un projet comme Start Digital.

En ce qui concerne le renforcement des espaces publics numériques, ceux-ci relèvent de mon collègue, le ministre Borsus.

Je peux vous confirmer que le travail d'optimalisation du PMTIC, qui relève de mes compétences, est mené en bonne intelligence et en cohérence avec les espaces publics numériques. Ce n'est pas une question que vous m'avez posée, mais j'y réponds quand même.

Quant au respect de la vie privée, les règles visant à garantir la protection des données dans le respect du RGPD ont été inscrites dans le projet de décret soumis à l'avis du Conseil d'État. Elles ont notamment l'objet de cinq articles du décret. Les remarques et demandes de modification transmises par l'Autorité de protection des données, à la suite de l'avis que j'ai sollicité, ont bien été intégrées dans le projet de décret.

Concernant le recours aux outils d'intelligence artificielle, le texte de la réforme prévoit notamment qu'il s'agit d'outils d'aide à la décision et que le FOREm doit en assurer la publicité et la transparence. Le demandeur d'emploi a en outre le droit de consulter ses données, de les corriger, de donner son point de vue sur les données le concernant.

Concernant la concertation, le texte a déjà été largement concerté par le FOREm, ses partenaires, les interlocuteurs sociaux. La réforme de l'accompagnement a été présentée très tôt aux organisations syndicales internes à l'office et a fait l'objet de questions et réponses au cours des différentes séances du comité intermédiaire de concertation du FOREm.

La dynamique de conception et de mise en œuvre du nouveau dispositif repose sur un processus d'accompagnement au changement, sur la participation active des collaborateurs, en particulier des conseillers du FOREm, notamment par la voie de groupes de travail, auxquels les conseillers qui le souhaitent peuvent participer en répondant aux différents appels à manifestation d'intérêt qui ont été lancés. L'évaluation de l'accompagnement sera réalisée dans le cadre de l'évaluation du contrat de gestion et de son rapport annuel d'exécution.

TIM fera l'objet d'un chapitre à part entière de ce rapport. Le projet de décret prévoit que le contrat de gestion fixera les indicateurs utilisés pour l'évaluation de l'accompagnement. Il est en outre convenu que cet indicateur soit aussi concerté avec le CESE Wallonie.

J'espère avoir répondu à vos questions. C'est une réforme d'ampleur qui nécessitait que je déborde un peu de mon temps de parole.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, tout d'abord, pour un élément important que vous avez pointé en début de réponse, à savoir que l'objectif est de viser à avoir moins de sanctions, à ne pas appliquer des sanctions. Les sanctions sont un échec pour le FOREm, un échec pour le demandeur d'emploi, un échec pour les pouvoirs publics. C'est essentiel.

Bien sûr, on jugera aussi la réforme à l'aune de cet objectif que l'on se donne, puisque c'est aussi un objectif central.

Je me réjouis aussi que vous ayez évoqué la question des bassins de vie, car je suis aussi attentif à cela, puisque l'on a déjà eu l'occasion d'en discuter. Quand on est dans le Brabant wallon, sans faire de caricature, il y a aussi des endroits, par exemple Tubize, Ittre, et cetera, qui n'est pas forcément la partie la plus riche du Brabant wallon ; il y a donc aussi des poches d'endroits où des difficultés sont aussi vécues. Cependant, si je prends dans l'ensemble du bassin de vie, c'est très différent d'où je vis, c'est-à-dire le cœur du Borinage, où les difficultés sont plus grandes. Forcément, avoir une adaptation de l'accompagnement des objectifs que l'on se donne me semble aussi à tout le moins nécessaire.

Je voulais aussi évoquer avec vous la concertation avec les travailleurs. Je suis également assez attentif à cela. Il faudrait que je relise votre réponse parce que je n'ai pas très bien compris quel avait été l'avis des travailleurs du FOREm sur la réforme proposée. Je trouve cela essentiel et l'on sait – je dépasse déjà largement mon temps donc je vais clôturer rapidement – qu'il y a toute une série d'absents, c'est d'ailleurs pour cela que le cadre du FOREm n'est pas rempli en termes d'accompagnateurs. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de burn-out, il y a beaucoup de gens qui ne comprennent plus le sens du travail qu'on leur demande. Si l'on ne les associe pas, malheureusement, on va se retrouver encore face à des situations comme celle-là, ce qui sera négatif. J'en reste là puisque je vois les grands yeux du président.

M. le Président. – Je me suis laissé dire par le président de la séance de la matinée que c'était particulièrement long, mais dynamique et intéressant. Ça l'est tout autant cet après-midi. Néanmoins, il nous faut passer à la question suivante.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA DIMINUTION DU RECRUTEMENT DES MOINS DE 30 ANS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la diminution du recrutement des moins de 30 ans ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, selon une étude commandée par Partena Professionnal et relayée dans la presse, le nombre de jeunes de 21 à 30 ans engagés en CDI a diminué de 27,2 % jusqu'à aujourd'hui, et s'est effondré de 32,5 % lors du troisième trimestre 2020. Cette dernière période est généralement associée au recrutement des jeunes diplômés qui entrent sur le marché du travail et des jeunes qui cherchent à s'y repositionner. La tranche des 15-20 ans n'est pas épargnée, précise le secrétariat social, qui constate une diminution de 39,5 % de travailleurs engagés cette année en CDI par rapport à 2019 ; et la diminution est de 34,8 % lors du troisième trimestre. Évidemment, l'une des principales causes de cette diminution est la pandémie que nous connaissons aujourd'hui.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude ? Quel est votre plan afin de venir en aide à nos jeunes diplômés et futurs diplômés qui arrivent sur le marché de l'emploi durant cette crise covid-19 ? Enfin, comment comptez-vous encourager le recrutement des moins de 30 ans ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les jeunes sont effectivement, parmi les différents publics, les plus rapidement et les plus durement touchés en cas de retournement de conjoncture économique. Cela s'observe encore aujourd'hui en raison de la crise liée au covid-19. Ce sont toutefois ceux qui sont parmi les premiers à bénéficier d'une reprise de l'activité.

Depuis le début de la crise en mars 2020, c'est chez les jeunes âgés de moins de 25 ans que l'augmentation de la demande d'emploi observée chaque mois est plus importante. Ceci s'observe également, bien que dans une moindre mesure, parmi les demandeurs d'emploi âgés de 25 à moins de 30 ans.

Considérant les jeunes demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans dénombrés en Wallonie en octobre 2020, c'est parmi les travailleurs peu ou pas qualifiés que la hausse annuelle est la plus importante : 4 %. Parmi les plus qualifiés, l'augmentation est nettement moindre à un an d'écart : 0,3 %. Rappelons aussi que les mois de septembre et octobre correspondent actuellement à l'insertion progressive de l'emploi des jeunes les plus qualifiés qui sortent des études et ceux issus des filières de l'alternance accédant plus rapidement à l'emploi que les moins qualifiés.

Cette année, l'augmentation du nombre de jeunes inscrits comme demandeur d'emploi a coïncidé avec un recul des opportunités d'emploi. Durant le mois d'octobre 2020, le FOREm a diffusé 18 % d'opportunités d'emploi en moins qu'en octobre 2020. En mai 2020, au plus fort de la crise, la diminution du nombre d'offres d'emploi observées était de 44 %, une bonne partie des entreprises ayant interrompu temporairement leur procédure de recrutement. Néanmoins, certains secteurs qui paraissent plus particulièrement porteurs pour les jeunes, l'intérim, le commerce, l'enseignement, la construction, ont noué des partenariats sectoriels avec le FOREm et sont des clients réguliers des services aux entreprises du FOREm pour le recrutement de leurs collaborateurs.

Le dispositif d'aide à l'emploi Impulsion 25, qui cible les jeunes les moins qualifiés, est en outre une mesure particulièrement incitative pour les employeurs qui recrutent. Cette aide d'une durée maximale de trois ans s'élève à 500 euros par mois pendant deux ans pour les jeunes n'ayant pas le CESS, durant la première année pour les jeunes détenteurs du CESS, puis 250 euros durant les six premiers mois et 125 euros durant les six derniers.

Au-delà des aides Impulsion, les jeunes peuvent également bénéficier d'autres dispositifs comme le PFI, les APE, SESAM, les premiers engagements ou les articles 60-61.

Le FOREm propose en outre une offre de services à destination des jeunes depuis de nombreuses années, notamment via l'accompagnement qui sera d'autant plus efficient, qui vient d'être réformé sous l'appellation TIM.

Comme le prévoit la DPR, cette réforme de l'accompagnement – on demande d'être orienté vers le coaching et les solutions – s'inscrit en effet dans la dynamique de la garantie « jeunes » qu'elle renforce encore.

Les actions menées depuis 2015 par le FOREm seront encore optimisées par la prise en charge des jeunes par des conseillers spécialisés notamment sur la base de secteurs d'activités et ayant développé une expertise adaptée aux différents publics, dont les jeunes. L'optimisation des synergies avec les différents acteurs de l'insertion et la mutualisation de leurs ressources, outils et méthodologies, doivent également contribuer à optimiser la pertinence de l'accompagnement des chercheurs d'emploi.

Enfin, une série d'actions ont été développées par le FOREm et ses partenaires dans le cadre du plan wallon introduit auprès de la Commission européenne pour permettre aux jeunes de s'insérer dans l'emploi, donc la possibilité, par exemple, donnée aux demandeurs d'emploi d'essayer de conforter son projet professionnel avec des essais métiers. Ce sont des éléments qui ont été revus et optimisés en 2017.

Un outil d'orientation permet également de tester et de confirmer son projet professionnel dans un domaine d'activités ou bien de découvrir au moins deux métiers quand le jeune ne s'est pas encore positionné sur un métier précis. Je pense par exemple aux techniciens d'usinage. On a l'impression que cela correspond à un métier où l'on se salit, alors que dans la technique cela a tellement évolué que ce n'est pas du tout le cas et que c'est un métier beaucoup plus confortable que ce qu'il ne paraît dans la culture collective.

Il y a aussi, par exemple, la formule de l'alternance qui est initiée par le FOREm ou par l'IFAPME, qui est encadrée par un contrat de formation professionnelle et qui permet au jeune de conserver le droit aux allocations en complément d'autres avantages liés à la formation.

Dans le cadre d'une convention immersion professionnelle ou d'un PFI, il y a aussi des montants mis en fonction de la formation suivie.

Le décret relatif à la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, qui est passé en deuxième lecture, inscrit la formation en milieu de travail comme un des leviers de l'accompagnement et de l'insertion sur le marché de l'emploi et donne aussi une base légale aux MISIP, donc la découverte métiers-entreprises et aux stages de fin de formation en entreprise.

Toujours pour les jeunes sortant des études, le FOREm a lancé, fin août, jusqu'à fin septembre, une campagne de communication Go4Jobs pour améliorer la connaissance que les jeunes ont des outils et des services que le FOREm leur propose. Cette campagne s'est articulée autour de différents axes de promotion : la recherche d'emploi, la formation, les outils en ligne, l'immersion linguistique en Flandre. Les messages ont été principalement déclinés sur le web et via les réseaux sociaux, le digital étant le canal le plus fiable et le plus précis pour toucher les jeunes.

L'insertion des jeunes sur le marché du travail est une priorité pour nous. Elle est également au cœur des travaux d'optimisation des aides à l'emploi et à la formation menés en concertation avec le groupe des partenaires sociaux wallons, le GPSW, dont les mesures viennent de faire l'objet d'une évaluation. Maintenant, la concertation se met en place dans un contexte d'élections sociales, mais nous espérons que dans les prochaines semaines la concertation efficace pourra enfin débuter parce que cette évaluation de dispositifs a aussi toute sa pertinence. C'est bien de mettre des moyens publics dans les dispositifs, mais si l'on n'est pas sûr que l'argent soit utilisé à bon escient, cela vaut la peine de les évaluer et, éventuellement, de les recadrer en fonction des résultats de ces évaluations.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Au moins, on peut dire que vous ne chômez pas, parce qu'il y a plein de propositions sur la table, mais c'est vrai, comme vous le

dites, qu'il y a d'abord le contexte des élections sociales, de la pandémie, donc c'est difficile pour toutes les générations.

En plus de la problématique de trouver un emploi, il y a la problématique de l'isolement, que ce soit pour les jeunes ou pour les aînés, parce que, avec cette pandémie, on ne peut pas voir ses amis et l'on ne peut pas avoir d'activités via un job d'étudiant ou autre.

La communication sera importante tout au long de cette pandémie et après, comme essayer d'attirer vers les métiers qui parfois leur paraissent inaccessibles, en tout cas pour les personnes qui ont peu de qualification, parce que c'est vrai que pour les jeunes, au niveau des jobs d'étudiants, s'orientent généralement vers l'HORECA. Aujourd'hui, tout le secteur de l'HORECA est à l'arrêt et c'est problématique pour eux.

Je vois que vous êtes très attentive aux jeunes et ils auront bien besoin des soutiens, que ce soit du Gouvernement wallon et du Gouvernement fédéral, pour pouvoir redémarrer positivement après cette pandémie.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE RAPPORT DELOITTE SUR L'ÉVALUATION DES AIDES WALLONNES À LA FORMATION »

QUESTION ORALE DE MME GREOLI À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'EFFICACITÉ DE CERTAINES AIDES WALLONNES À LA FORMATION »

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE CONGÉ ÉDUCATION PAYÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Greoli, sur « le rapport Deloitte sur l'évaluation des aides wallonnes à la formation » ;
- Mme Greoli, sur « l'efficacité de certaines aides wallonnes à la formation » ;
- M. Disabato, sur « le congé éducation payé ».

La parole est à Mme Greoli pour poser ses questions.

Mme Greoli (cdH). – Madame la Ministre, dans la continuité de la question que vient de vous poser ma collègue, je voudrais revenir maintenant sur le travail entrepris par le Gouvernement de procéder à une évaluation d'une série de dispositifs d'aide à l'emploi et à la formation. Vous avez choisi de passer par un consultant, Deloitte, qui a été sélectionné à cette fin. Ils se sont penchés, après concertation avec les partenaires sociaux, sur quatre dispositifs : le congé éducation payé, le chèque-formation, le crédit-adaptation et le Fonds de l'expérience professionnelle.

C'est un travail intéressant parce que cela va nous permettre d'aller *step by step* dans une analyse, une évaluation, comme vous venez de le dire vous-même. Je reviendrai d'ailleurs sur les paroles que vous avez prononcées cet après-midi, parce qu'il y en a plusieurs qui m'ont frappée, que je trouve intéressantes. Ne vous en faites pas, je vais y revenir.

Nous avons là un processus intéressant, mais j'ai quand même des appréhensions sur la méthodologie. Ma première des deux questions va porter sur cette méthodologie.

L'enquête a été menée entre mai et septembre 2020, c'est-à-dire en pleine pandémie et en période estivale. Le rapport lui-même dit : « Le contexte covid fut particulièrement pénalisant pour toucher les individus ayant suivi des formations organisées par les entreprises et pour lesquels le FOREm ne disposait pas de données personnelles ». Je continue avec un autre extrait : « Passer par l'intermédiaire des entreprises s'est révélé complexe dans bien des cas, en raison de mise en chômage temporaire de tout ou partie du personnel, ou en raison d'une charge de travail accrue ».

C'est là-dessus que je voudrais d'abord vous interroger. Ces difficultés ne doivent-elles pas remettre en cause la validité des échantillons et des constats dressés par le rapport ? La méthodologie utilisée par Deloitte est-elle sa propriété intellectuelle ou pouvez-vous réutiliser cette méthodologie pour la réappliquer à un autre moment ?

Je poursuis sur ma seconde question, Monsieur le Président. Là, je vais me concentrer, si vous voulez bien, sur l'efficacité. On pose une question sur le degré de satisfaction exprimé par les entreprises et les travailleurs bénéficiaires. Le taux, à ce niveau-là, quand on demande la satisfaction des gens, est que l'on se retrouve généralement avec de beaux taux de satisfaction. Par contre, le taux de pénétration est préoccupant. La proportion des entreprises et des travailleurs qui ont recours aux dispositifs examinés demeure assez réduite, au regard de l'importance de l'enjeu de la formation.

Par ailleurs, l'impact de ces aides sur l'évolution du niveau général de formation semble assez faible.

L'audit épingle aussi un phénomène préoccupant, surnommé l'effet Mathieu, c'est-à-dire que les personnes qui bénéficient de l'aide semblent être des personnes qui auraient de toute manière suivi ce genre de formation ou ce genre de parcours d'insertion.

Madame la Ministre, partagez-vous ces constats ? Les partenaires sociaux valident-ils aussi ces constats ? Sont-ils partagés par eux ?

L'efficacité des dispositifs pourrait-elle être améliorée par des mesures de simplification administrative ou d'efforts accrus de promotion ?

Dans ce cadre-là, quel est votre calendrier en ce qui concerne la concertation et le dépôt d'éventuels projets ?

Madame la Ministre, dans le cadre d'éventuels projets, sauf si mes oreilles ont voulu entendre ce qu'elles ont toujours voulu entendre depuis des années, vous ai-je bien entendu dire que vous alliez rattraper une erreur qui s'était glissée malencontreusement dans un arrêté de Mme Tillieux d'il y a très longtemps et qui empêchait des personnes qui ont bénéficié d'une insertion par l'article 60 de pouvoir bénéficier d'autres types d'accompagnement d'insertion par la suite, parce que c'est souvent un problème qui revient ? Il me semble vous avoir entendue faire cette annonce. Si c'est le cas, rien que pour cela, je serai contente de vous avoir posé des questions cet après-midi.

Par ailleurs, que pensez-vous de la fusion des dispositifs chèque-formation et crédit-adaptation prônée par les organisations syndicales ?

Entendez-vous, comme nous le souhaitons, préserver le congé éducation payé ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, mon propos sera davantage centré sur le congé éducation payé, un système de congé individuel de formation qui peut se définir comme étant le droit reconnu aux travailleurs qui suivent certaines formations de s'absenter du travail en maintenant leur rémunération. C'est un élément intéressant. Je ne sais pas si c'est quelque chose qui est fort répandu, mais je suis assez heureux de son existence.

Il permet donc de compléter sa formation, de se réorienter professionnellement, d'acquérir des compétences supplémentaires et/ou de se recycler. Ce droit permet aux travailleurs de bénéficier d'un quota annuel d'heures de congé payées par l'employeur et d'une protection contre le licenciement. Vu qu'il s'agit d'un droit individuel, il permet à chaque employé du secteur privé de choisir la formation qu'il souhaite suivre dans le cadre de son projet de vie.

La Déclaration de politique régionale prévoit : « Les dispositifs existants de soutien à la formation continue – crédit-adaptation, congé éducation payé et le chèque-formation – seront évalués et, le cas échéant, adaptés aux réalités actuelles ».

Des tentatives d'obliger de lier ce type de congé à une formation en lien avec le poste de travail existent, mais elles seraient contre-productives par rapport à l'évolution de notre monde du travail. Nombre de personnes qui n'ont pas eu la chance de faire des études souhaitent en reprendre alors qu'elles exercent un travail.

Par ailleurs, dans le cadre des différentes transitions que le Gouvernement appelle de ses vœux, il me semble nécessaire de maintenir un tel outil qui permet une réorientation professionnelle et qui tient compte du projet du demandeur d'emploi. J'insiste toujours sur cette dimension parce qu'elle est centrale. Si l'on veut faire avancer les choses, il faut une adéquation entre la personne qui porte son projet et le projet qu'elle réalise de manière effective. Ce n'est pas comme cela que l'on va redresser la Wallonie si, à chaque fois, on a des travailleurs qui font un métier par force. Avoir ce type d'outil est assez intéressant.

Quelle évaluation faites-vous de ce type de soutien à la formation continuée ?

Quelle est votre vision de cet outil à la formation continuée et, de manière plus générale, votre vision des différents outils de formation continuée ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame et Monsieur les Députés, la Déclaration de politique régionale souligne la nécessité d'évaluer des dispositifs de soutien à la formation continue avant d'entamer toute adaptation de ceux-ci. C'est pourquoi, dans le cadre de la concertation initiée avec le Groupe des partenaires sociaux wallons, nous avons décidé, dès janvier 2020, de prioriser l'évaluation des incitants financiers à la formation des travailleurs : les chèques-formations, les congés éducation payés, les crédits d'adaptation et le fonds d'expérience professionnelle.

Le 20 février, des critères d'évaluation ont été définis avec les partenaires sociaux et ont servi de base au cahier spécial des charges du marché de consultance lancé par le FOREm dans le cadre de cette évaluation.

Si l'évaluation des dispositifs a démarré par l'analyse, présentée par le FOREm, des rapports d'activité des différents dispositifs ciblés, l'intervention d'un consultant a en effet été rendue nécessaire au regard de l'ampleur du périmètre de l'évaluation et de l'objectif de pouvoir bénéficier, pour fin 2020, des éléments d'évaluation suffisants pour définir et objectiver les orientations nouvelles.

Le processus d'évaluation s'étant terminé le 8 octobre dernier, les partenaires sociaux se sont approprié les conclusions du rapport et travaillent pour le moment, avec le soutien du secrétaire général et de ses collaborateurs du CESE Wallonie, sur les orientations à donner aux dispositifs d'aide à la formation des travailleurs. Je tiens d'ailleurs à remercier l'équipe du CESE Wallonie pour son expertise et sa précieuse collaboration dans le cadre des travaux qui nous occupent.

Une première réunion associant le GPSW et mon cabinet est prévue fin novembre pour débattre des grandes orientations de la réforme d'aides à la formation, comme préconisé par les partenaires sociaux, sur la base des évaluations menées et des recommandations qui accompagnent celles-ci.

Conformément au marché public passé par le FOREm pour la réalisation de cette évaluation avec le consultant, ces rapports relèvent de la propriété intellectuelle exclusive du FOREm. L'intervention porte uniquement sur la mission d'évaluation qui se clôture et ne lie en rien le FOREm vis-à-vis du prestataire pour une évaluation ultérieure.

Une partie des constats établis dans les rapports reposent sur une enquête en ligne réalisée par Deloitte auprès des entreprises pendant la période comprise entre le 6 juillet et le 7 août. Cette méthode de collecte de données a permis d'accéder à des données aussi bien qualitatives que quantitatives sur les points de vue et les perceptions d'un large éventail de bénéficiaires.

Pour ce type d'enquête, le taux de participation observé dans le cadre de cette évaluation est largement satisfaisant, même si le nombre de réponses pour les dispositifs du Fonds de l'expérience professionnelle et du crédit adaptation s'avère plus faible, ce qui est logique puisqu'un nombre plus limité d'entreprises fait appel à ces dispositifs-là.

Il est important de préciser que l'évaluation ne s'est pas appuyée sur cette seule enquête et que l'appréciation des dispositifs a été complétée par d'importantes recherches documentaires, une trentaine d'entretiens avec des parties prenantes, que ce soit les partenaires sociaux, les conseillers FOREm, les opérateurs de formation, les secrétariats sociaux, les fonds sectoriels. Un travail colossal a été fait aussi avec des « focus groupes » avec des bénéficiaires des aides. C'est aussi un élément important pour l'évaluation. L'évaluation a également été nourrie par les rapports 2017, 2018 et 2019 de mise en œuvre des dispositifs, réalisés par le FOREm.

On va maintenant laisser à la concertation sociale le temps nécessaire pour aboutir à des propositions de réformes, lesquelles doivent permettre d'améliorer la réponse apportée par les dispositifs d'aides publiques aux enjeux de l'augmentation du niveau de compétences portées par les travailleurs pour évoluer, se maintenir sur le marché du travail et faire face aux évolutions technologiques, environnementales, réglementaires et organisationnelles toujours plus rapides.

En ce qui concerne le congé éducation payé, quelle que soit la forme qu'il pourrait prendre dans le cadre de la réforme, le principe du droit individuel du travailleur à se former reste évidemment acquis, comme le prévoient les engagements de la Déclaration de politique régionale. Le travailleur doit pouvoir continuer à réorienter sa carrière professionnelle en fonction de ses aspirations et de son projet de vie.

Une attention particulière sera en outre portée à la lisibilité des dispositifs, à leur accessibilité par les travailleurs et les entreprises et à la simplification des démarches administratives. Une priorité sera aussi accordée à l'accès des femmes et des moins qualifiés aux dispositifs de formation, dès lors que tant les rapports du FOREm que l'évaluation de Deloitte montrent qu'ils sont sous-représentés parmi les bénéficiaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Merci, Madame la Ministre, pour ces quelques éléments, encore assez faibles pour l'instant, puisque vous laissez la place à la concertation sociale. J'entends, et cela me paraît important, que cela reste la propriété intellectuelle du FOREm. Ce qui veut dire que, si des éléments complémentaires devaient être utilisés, ils pourraient l'être sans difficulté.

Je vous rejoins sur un aspect que vous avez mis en évidence. Vous avez remercié à juste titre le CESE. Je me suis d'ailleurs posé la question dès le départ de savoir si le CESE n'aurait pas pu être un partenaire suffisant. Peut-être n'y avait-il pas besoin de passer par un consultant extérieur, cela aurait ainsi permis aux partenaires sociaux d'être dedans, pendant et après le travail. Le choix a été différent, mais le CESE apporte effectivement toute son expertise.

Je prends dans mon sac à dos le fait que vous venez de redire – mon collègue le redira certainement aussi – l'importance du congé éducation payé. C'est un droit individuel auquel nous sommes plusieurs autour de cette table à tenir.

Par ailleurs, vous ne m'avez pas répondu sur la modification de l'arrêté, mais ce n'était pas dans la question initiale, relativement à l'article 60 et au fait que j'avais bien entendu.

Pour le reste, on reviendra à plusieurs reprises sur ce rapport, parce qu'il est dense et méritera un certain nombre de questionnements au fur et à mesure que vous avancerez dans la concertation sociale.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Très brièvement, en restant dans ma minute pour rattraper le temps utilisé tout à l'heure.

Je voulais juste vous remercier, Madame la Ministre. Comme ma collègue l'a dit, c'est quelque chose qui est partagé entre elle et moi, et vous, en entendant votre réponse, sur l'importance de ce droit individuel qu'est le congé éducation payé.

Pour le reste, on attend la concertation sociale, puisque c'est toujours un élément… Il y a ceux qui disent « la concertation sociale », mais qui disent à chaque fois ce que l'on doit faire avant. J'attendrai et je ferai mes remarques après, en espérant que l'on puisse aboutir à un accord qui satisfasse tout le monde et qui respecte la philosophie de ce congé éducation payé.

QUESTION ORALE DE MME GALANT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCOMPAGNEMENT INSTANTANÉ DU FOREM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement instantané du FOREm ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, le FOREm est une unité d'administration publique régionale placée sous la tutelle de votre cabinet au Gouvernement wallon et dispose d'une autonomie de gestion. En première ligne face à ces personnes au chômage, le FOREm a déjà enregistré 73 000 inscriptions supplémentaires par rapport à 2019 depuis le début de la crise. En juin dernier, l'agence a mis en place une réponse rapide avec l'accompagnement instantané.

Dans les 48 heures, 70 conseillers proposent, en fonction de l'expérience et des compétences de ces demandeurs d'emploi, des offres et les mettent en relation avec des entreprises qui recrutent.

Les premiers résultats enregistrés en juin dernier étaient encourageants, selon le FOREm qui a décidé de poursuivre sur cette voie et d'avancer aussi vers la digitalisation. Dans ce contexte, le FOREm a prévu d'engager de nouveaux conseillers pour gérer toutes les nouvelles inscriptions.

Le FOREm a besoin de 60 nouveaux conseillers et de cinq psychologues. Les nouveaux conseillers seront répartis entre des postes traditionnels et cet accompagnement instantané.

Madame la Ministre, comment le FOREm assure-t-il ses missions alors que le nombre d'inscriptions au chômage est de plus en plus important ? Quel est l'impact du covid-19 sur les formations liées au marché du travail dispensées aux conseillers du FOREm ? Quel est l'objectif poursuivi par l'accompagnement instantané du FOREm ? Les résultats de cet accompagnement sont-ils toujours encourageants ? Quel est l'objectif du recrutement de 65 employés par le FOREm ?

Enfin, comment le FOREm compte-t-il avancer dans la digitalisation ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, sur les six derniers mois, le flux de demandeurs d'emploi qui s'inscrivent a considérablement augmenté.

En chiffres cumulés, on compte une augmentation de 69 488 inscriptions par rapport aux mêmes six mois de l'année 2019, c'est-à-dire 50 %, soit 31 877 inscriptions, concernant des travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la crise covid.

Fort heureusement, si la crise covid ralentit la dynamique du marché du travail, elle ne la paralyse pas totalement, à l'exception des secteurs les plus touchés comme l'HORECA ou l'événementiel.

La Wallonie compte aujourd'hui 3 857 demandeurs d'emploi de plus qu'en octobre 2019. À un an d'écart, le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés a augmenté de 1,9 %, c'est la première fois depuis de nombreuses années.

La crise sanitaire en est la cause principale et tous les acteurs s'accordent à dire que les effets de cette crise sur le marché du travail perdureront. On a même pour le moment un filet social avec le chômage temporaire,

mais à l'issue du chômage temporaire, tout le monde va-t-il pouvoir tenir le coup pour pouvoir relancer ou malheureusement, certains devront-ils mettre la clé sous le paillasson ? Cela reste une inconnue, mais cela reste aussi un facteur de risques important pour nous et surtout pour ceux qui vont perdre leur emploi.

L'accompagnement instantané est une réponse apportée aux conséquences de la crise sur le marché du travail et à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi qui en résulte.

L'enjeu est de réinsérer le plus rapidement possible sur le marché du travail ces travailleurs victimes des « licenciements covid », en les mettant en relation, dans les plus brefs délais, avec les employeurs dont les offres d'emploi disponibles correspondent à leur profil et à leurs compétences.

En termes de résultats, grâce à cette prise en charge instantanée, un chercheur d'emploi sur trois va décrocher d'emblée un nouveau contrat de travail.

Outre la réinsertion rapide dans l'emploi, l'accompagnement instantané vise également à assurer la prise en charge et l'orientation adéquate du chercheur d'emploi qui n'est pas directement réinséré sur le marché du travail à la suite de sa perte d'emploi.

D'autres services que la mise à disposition d'offres d'emploi sont proposés en fonction des besoins des demandeurs d'emploi. L'objectif est qu'ils maîtrisent suffisamment les outils et les techniques de recherche d'emploi. Il s'agit aussi de rendre le demandeur d'emploi autonome dans sa recherche d'emploi et de lui proposer un accompagnement à distance lorsque son autonomie le permet. Si le demandeur d'emploi est confronté à des obstacles en vue de son insertion, une prise en charge en présentiel est assurée et programmée par le FOREm.

Le recrutement de 65 collaborateurs supplémentaires au FOREm a pour objectif de répondre à l'augmentation actuelle du nombre de demandeurs d'emploi, qui risque encore, malheureusement, de s'accentuer en cette période de crise sanitaire.

Ce recrutement permet d'apporter une réponse spécifique qui intègre l'accompagnement instantané aux conséquences de la crise sanitaire, tout en garantissant et en renforçant l'offre de services à l'égard des demandeurs déjà pris en charge par le FOREm.

La digitalisation des services du FOREm permet également l'accompagnement d'un nombre plus important de demandeurs d'emploi, pour ceux qui sont d'accord et opérationnels pour une prise en charge numérique leur offrant un accès direct à l'offre de services du FOREm. Cette digitalisation va d'ailleurs être renforcée par la réforme en cours de l'accompagnement des recherches d'emploi.

Outre l'accès direct à l'offre de services, la digitalisation doit aussi soutenir l'accompagnement à distance des demandeurs d'emploi proches de l'emploi ou bien ceux dont l'autonomie numérique fait en sorte que ce profil peut le permettre. L'accompagnement à distance vise également à dégager davantage de temps pour l'accompagnement. Soyons clairs, si l'on veut que plus de personnes soient prises en charge, il faut diversifier.

On ne doit pas faire uniquement du présentiel et l'on ne doit pas comptabiliser tout le monde en fonction de sa réalité. Pour certains, cela ira beaucoup plus vite. Ce sera du numérique et cela ne les intéressera pas de venir, car ils seront facilement activables et débrouillards. D'autres auront besoin d'un système mixte et d'autres encore devront absolument être suivis. L'objectif est de s'adapter à la situation de la personne que l'on a en face de soi.

En termes de formation des conseillers chargés de l'accompagnement des chercheurs d'emploi, celle-ci se poursuit pour renforcer les compétences métiers des coaches, en leur demandant d'être orientés vers des solutions pour essayer de s'adapter plus et avoir de la souplesse.

J'ai rencontré des travailleurs exceptionnels au sein du FOREm, mais qui se sentaient parfois un peu bridés parce qu'il y a une réglementation assez rigide en disant : « J'ai envie de m'adapter à la situation de la personne que j'ai en face de moi. Pour certains, il faut plus et, parfois, il faut moins ». Il faut donc permettre plus de liberté pour l'ensemble des travailleurs, même si l'on demande aussi du résultat en fonction du suivi qu'ils apportent aux demandeurs d'emploi.

Les conséquences de la crise sanitaire sur l'organisation du travail ont par ailleurs donné un coup d'accélérateur à la prise en charge des outils de travail digitaux et à distance par les agents du FOREm. Le numérique n'est peut-être pas la solution à tout. S'il peut permettre de la souplesse pour concilier sa vie privée et sa vie professionnelle et s'il peut limiter les déplacements, tant mieux. Ce qui compte, c'est l'efficacité du service rendu et des solutions adaptées en fonction des demandeurs d'emploi qui se présentent.

Efficacité, solution, créativité ; ne bridons pas les différentes pistes et faisons confiance aux travailleurs du FOREm en les coachant pour faire évoluer leur métier. Celui qui est arrivé il y a 20 ou 30 ans connaît une réforme d'une ampleur importante, mais, au fond, quel travailleur n'en a pas connu ? Si vous étiez parlementaire il y a 20 ans, ce n'est pas du tout la même réalité ou le même accès à la politique. Pour celui qui est bourgmestre, ce n'était pas du tout la même chose avec les réseaux sociaux et avec la réactivité dont on fait preuve.

Tout le monde s'adapte, en ce compris les travailleurs du FOREm, et une grande partie d'entre eux sont contents de cette réforme.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Madame la Ministre. Il est vrai qu'il faut de l'efficacité, de la réactivité et de la rapidité. On voit les effets positifs de cet accompagnement instantané vu la situation. Ce sont des personnes qui, du jour au lendemain, se retrouvent sans emploi et il faut donc vite les prendre en charge.

J'espère que le recrutement des 65 collaborateurs sera assez rapide parce qu'il y aura malheureusement beaucoup de travail après cette deuxième vague ; on ne sait pas s'il n'y en aura pas une troisième.

Il faut soutenir cet accompagnement instantané du FOREm et surtout s'orienter vers les secteurs essentiels qui ont besoin de collaborateurs supplémentaires : les soins de santé, les homes et les institutions pour personnes handicapées. Cela demande de la souplesse et de la réactivité.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :
- Mme Nikolic, sur « l'accessibilité des maisons de l'emploi et le contrôle des chômeurs durant la période de confinement » ;
- Mme Sobry, sur « le *testing* préventif pour les personnes à la recherche d'un stage » ;
- Mme Sobry sur « la formation au numérique pour les demandeurs d'emploi » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 3 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. François Bellot, MR
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Alda Greoli, cdH
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Anne Laffut, MR
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CDI	contrat à durée indéterminée
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
CIM	conférence interministérielle
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CV	curriculum vitae
CWAS	Commission wallonne de l'action sociale
DG	directeur général / direction générale
DPR	Déclaration de politique régionale
DULBEA	Département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles
ETA	entreprise de travail adapté
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GPSW	Groupe des partenaires sociaux wallons
GT	groupe de travail
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
ISBW	Intercommunale sociale du Brabant wallon
MISIP	Mise en situation professionnelle
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PC	personal computer (ordinateur personnel, micro-ordinateur, ordinateur individuel)
PCS	Plan de cohésion sociale
PFI	plan Formation-Insertion
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMTIC	Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SAPS	service(s) agréé(s) partiellement subventionné(s)
SAS	service(s) d'accrochage scolaire
SDF	sans domicile fixe
SESAM	Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
TIM	Talent, impulsion, mobilisation (projet d'accompagnement des chercheurs d'emploi)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ULB	Université libre de Bruxelles